

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE AYGUETINTE (32)



VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT



VU D'ICI

2 Rue Amedeo Avogadro - 49070 BEAUCOUZÉ

Tél. 02.41.72.17.30 Fax. 02.41.72.14.18

Mél : agence@vudici.fr

Succursale : 646 Rue Marius Petipa - 34080 MONTPELLIER

Juillet 2017



I	Introduction	2	V	Les mesures paysagères	29
II	Diagnostic paysager	4	V.1	Les mesures d'évitement	29
II.1	Analyse paysagère du périmètre d'étude étendu	4	V.2	Les mesures de réduction	29
II.1.1	Définition du périmètre d'étude étendu	4	V.3	Les mesures de compensation	29
II.1.2	Les composantes paysagères : Un paysage de vallons successifs	4	V.4	Approche par photomontage	31
II.1.3	Les monuments et sites protégés	8	V.4.1	Photomontage A :	32
II.1.4	Une offre touristique relativement peu présente	11	V.4.2	Photomontage B :	33
II.1.5	Bilan de l'aire d'étude éloignée	12	V.4.3	Photomontage C :	34
II.2	Analyse paysagère du site dans son contexte proche	14	V.5	Synthèse des mesures paysagères	35
II.2.1	Définition de l'aire d'étude rapprochée	14	V.6	Les effets cumulés avec les projets existants ou en cours d'élaboration	36
II.2.2	Un site sur les hauteurs, entouré de boisements	14	V.7	Scénario de référence	37
II.2.3	Les abords du site	16	VI	Méthodologie de l'étude	39
II.2.4	Les perceptions visuelles	18	VI.1	Détermination des périmètres d'étude	39
II.2.5	Bilan de l'aire d'étude rapprochée	19	VI.2	Détermination des enjeux et des sensibilités	39
III	IV.3 Les préconisations paysagères	21	VI.3	Analyse des effets et détermination des incidences	39
III.1	Les préconisations d'évitement	21	VI.3.1	Des effets et des incidences appréciés en fonction des périmètres	39
III.2	Les préconisations de réduction	21	VI.4	Des points de vue maximisant, situés sur le domaine public	40
IV	Analyse des effets et incidences	22	VI.5	Mesures d'accompagnement	40
IV.1	Présentation du projet	22	VI.6	Bibliographie	40
IV.2	Les effets et incidences du projet sur le paysage	23			
IV.3	Approche par photomontages	23			
IV.3.1	Photomontage A :	25			
IV.3.2	Photomontage B :	26			
IV.3.3	Photomontage C :	27			
IV.4	Bilan des incidences	28			

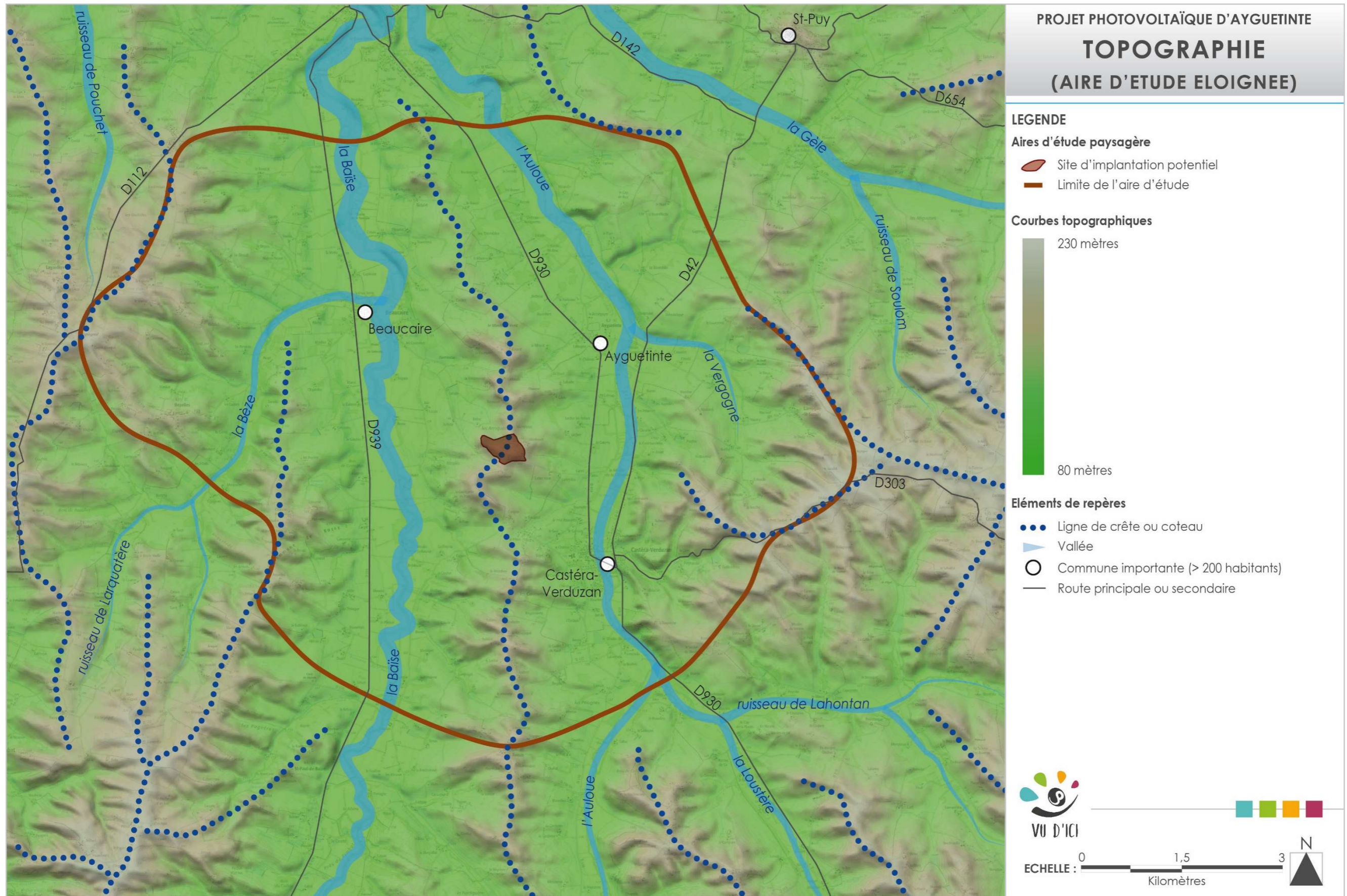
I Introduction

L'objet de la présente étude concerne **un projet de centrale solaire photovoltaïque** qui se situe dans le département du Gers, sur la commune de Ayguetinte.

Le projet s'insère dans un paysage marqué par **des vallons successifs orientés Nord-Sud**, qui structurent ce territoire selon une organisation claire. Le site d'implantation potentiel se situe sur la crête séparant la vallée de la Baïse à l'Ouest et celle de l'Auloue à l'Est.

Les versants sont occupés par des cultures et des boisements, la vigne est également présente. Les infrastructures de circulation et les bourgs sont quant à eux implantés majoritairement dans les fonds de vallées.





II Diagnostic paysager

II.1 Analyse paysagère du périmètre d'étude étendu

II.1.1 Définition du périmètre d'étude étendu

Les limites du périmètre sont marquées :

- Au Nord, par les derniers reliefs de l'interfluve entre Baïse et Auloue, avant la confluence ;
- À l'Est par les crêtes surplombant le village de Larroque-St-Sernin, entre la Vergogne et les ruisseaux de Soulom et Lahontan ;
- Au Sud par le village de Bonas ;
- À l'Ouest par les crêtes accompagnant le vallon de la Bèze.

II.1.2 Les composantes paysagères : Un paysage de vallons

successifs

Le territoire d'étude se compose d'une seule et même entité paysagère, au regard de l'Atlas des paysages de l'Hérault.

Cette entité paysagère, appelée **la Ténarèze**, se caractérise par les éléments suivants :

- Une **structure géomorphologique composée par les rivières et vallées**, avec des plaines alluviales relativement larges et des interfluves au relief complexe ; la vallée de la Baïse constituant l'axe principal de cette entité.
- Une **occupation des sols variée**, comportant des terres cultivées (céréales et tournesols notamment), des prairies (élevage bovin), des vignes et des petits boisements.
- Des **sols variés à dominante calcaire**, les terres de bonne qualité côtoyant des secteurs plus ingrats, ce que révèle leur occupation par les cultures céréalières ou par la viticulture, voire le maintien de landes ou de garrigues ; la variété des reliefs (petits plateaux, promontoires, coteaux...) participe de cette diversité des sols.
- Une **grande diversité de formations boisées**, avec notamment des haies, des bosquets, des alignements, des ripisylves... Là encore, la variété des sols renforce cette disparité, de même que les nuances liées aux variations climatiques.
- Un **patrimoine assez riche**, qu'il s'agisse de bâtiments (châteaux, églises, domaines...) ou encore de patrimoine fluvial (tourisme sur la Baïse).
- Un **patrimoine végétal spécifique lié aux domaines**, avec notamment des allées de cèdres majestueuses.

Au sein de cet ensemble, c'est la **sous-entité du Val de Baïse** qui inclut l'aire d'étude éloignée. Celle-ci présente des traits caractéristiques des paysages du Gers, organisés par le relief dissymétrique des vallées en différents secteurs : à l'Ouest **la boubée, coteau long en pente relativement douce** (souvent dominé par les cultures et la vigne) ; **en fond de vallée la ribère, plaine alluviale** marquée par la présence des implantations humaines (infrastructures et bourgs) ; à l'Est **la serre, versant plus court et abrupt**, dont les hauteurs sont souvent coiffées de boisements.

La plaine de la Baïse est large et entourée de versants relativement élevés : environ 200 à 230 m sur le secteur étudié, tandis que les cours d'eau circulent ici à une altitude comprise entre 90 et 100 m environ.

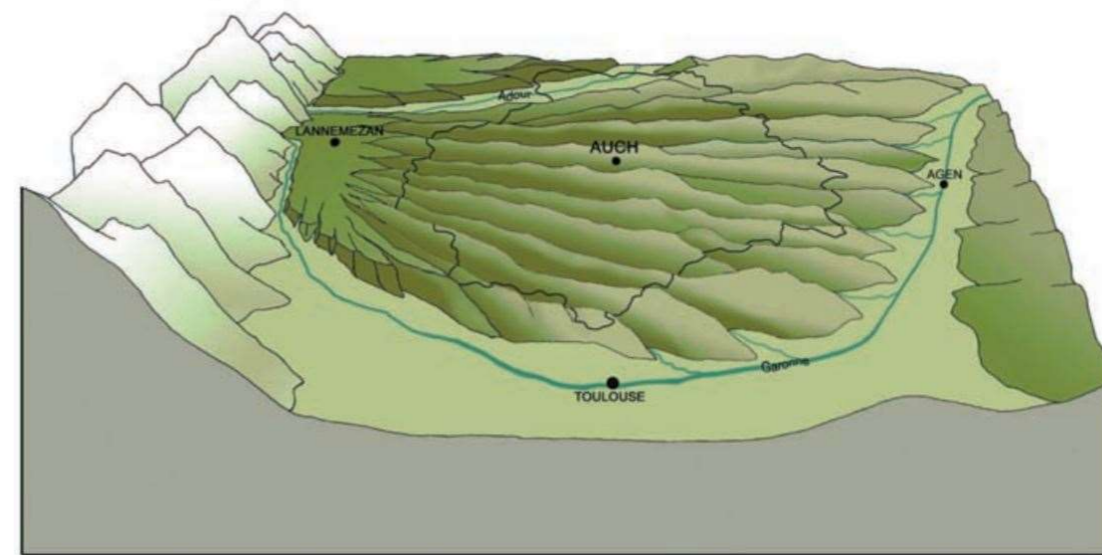


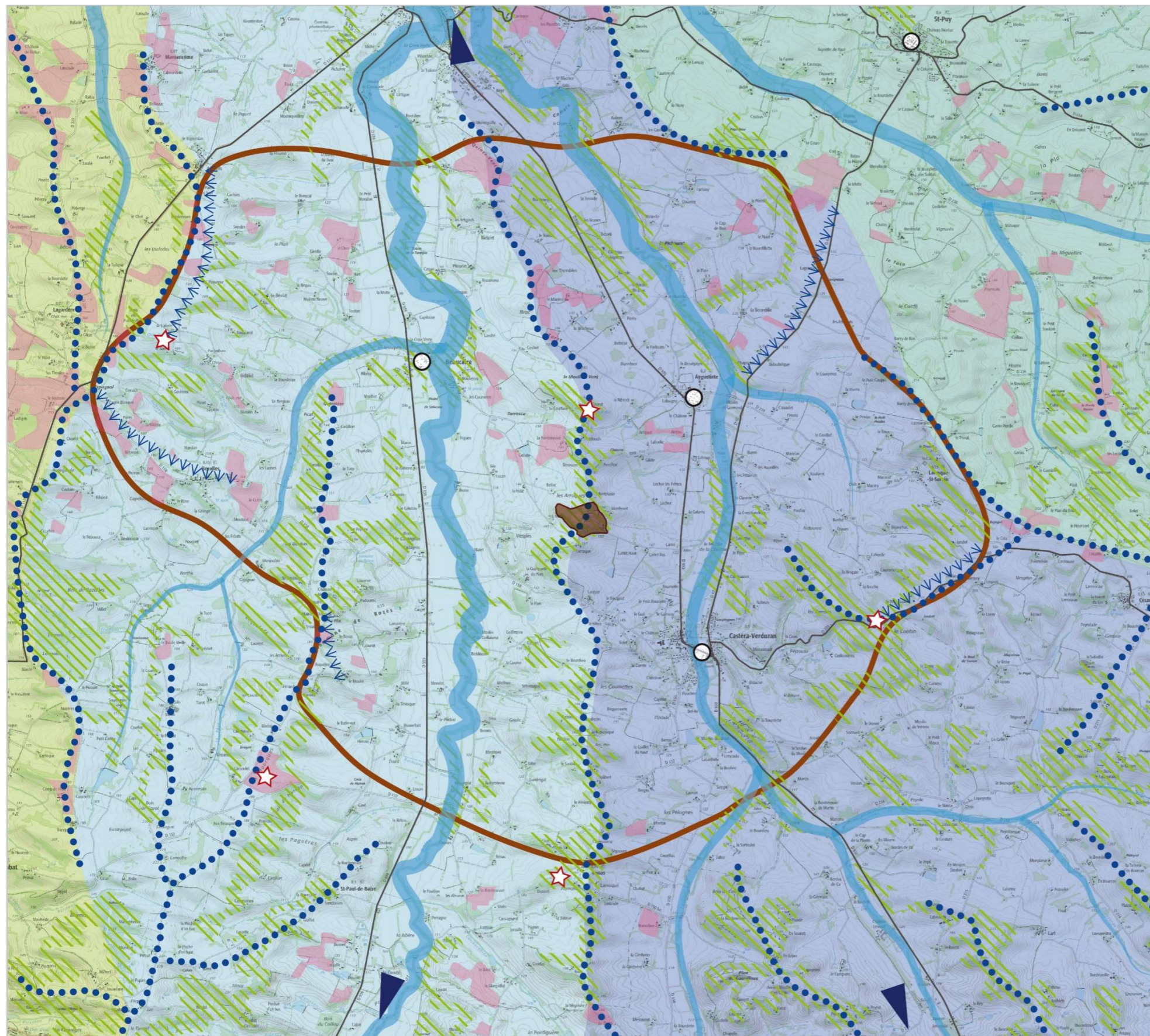
Schéma de la géomorphologie du Gers (Atlas des paysages du Gers)



Mosaïque de bois et de cultures dans la vallée de la Baïse



La vallée de la Baïse au Sud de Beaucaire



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AYGUETINTE PAYSAGE (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Site d'implantation potentiel
- Limite de l'aire d'étude

Limites et continuités paysagères

- Ligne de crête marquante
- Continuité paysagère
- Secteur boisé de façon discontinue (crêtes, coteaux raides, ripisylves...)
- Vallée
- Vigne

Éléments structurants et particularités paysagères

- Route principale ou secondaire
- Point de repère (clocher, château d'eau...)
- Dégagement visuel
- Commune importante (> 200 habitants)

Unités paysagères

- Vallée de la Baïse
- Vallée de l'Auloue
- Vallée de l'Osse
- Vallée de la Gèle



ECHELLE : 0 1,5 3
Kilomètres



A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le paysage est organisée par **deux vallées principales** : celle de l'Auloue à l'Est et celle de la Baïse à l'Ouest ; ces deux cours d'eau ayant leur confluence au Nord du territoire d'étude, à Valence-sur-Baïse.

Les deux rivières et leurs affluents ont dessiné un **paysage de collines doucement ondulées**, qui s'offre au regard « par vallée » : en effet, l'altitude des différentes crêtes étant relativement similaire, les vues restent contenues au sein des vallées voisines. Le relief dessine ainsi des **bassins visuels restreints**. Quelques châteaux d'eau ponctuent les lignes de crêtes et offrent des points de repères successifs au long des vallées.

Trois bourgs notables sont présents dans ce secteur : au Nord Beaucaire sur la Baïse et Ayguetinte sur l'Auloue, regroupent deux à trois cents habitants chacun environ ; au Sud Castéra-Verduzan, en amont sur cette même rivière, qui compte un peu moins de mille habitants. En complément de ces grosses bourgades de fonds de vallées, **de petits villages complètent le maillage**, mais sont implantés plutôt sur les hauteurs : Bezolles à l'Ouest, Bonas au Sud...

Vallées et coteaux restent ici principalement dévolus aux **cultures**, la présence des **tournesols** étant assez notable sur ce secteur ; si la **vigne** est encore présente dans la moitié Nord du périmètre, elle se raréfie progressivement vers le Sud, jusqu'à disparaître presque complètement.

Aucun massif boisé important n'est présent ici, mais des **boisements discontinus dessinent un paysage marqué par les arbres** : les ripisylves composent dans les fonds de vallées des corridors végétaux presque continus, qui s'élargissent ponctuellement à la faveur d'un bosquet ; les sommets des versants sont également régulièrement coiffés de boisements, qui signalent les crêtes et soulignent ainsi l'organisation des paysages.

Les vallons du Val de Baïse présentent en général une organisation similaire, qui se lit bien dans cette partie du territoire :

- Les crêtes principales orientées Nord-Sud limitent les perceptions distantes et orientent le regard dans l'axe de la vallée ;
- Les coteaux sont dévolus aux cultures et présentent donc des paysages plutôt ouverts, occupés par les céréales, les tournesols ou la vigne ;
- Les boisements accompagnent les rivières en fermant souvent les vues depuis les fonds de vallées et coiffent les crêtes en soulignant les orientations du paysage.

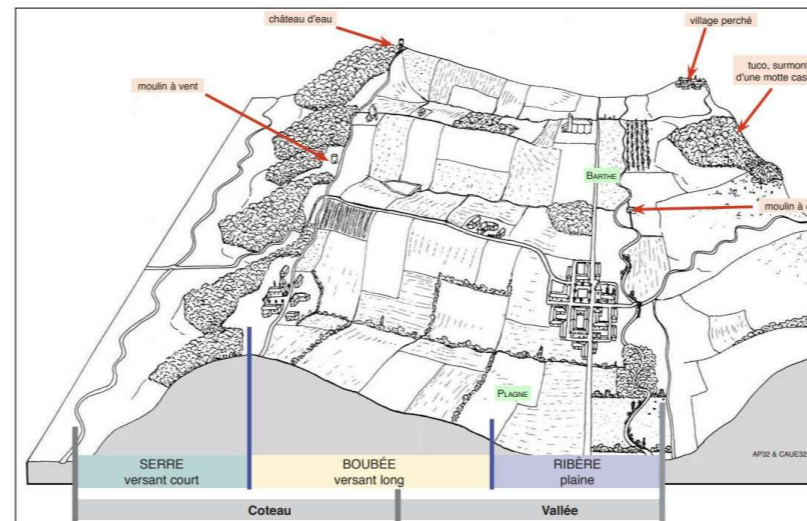


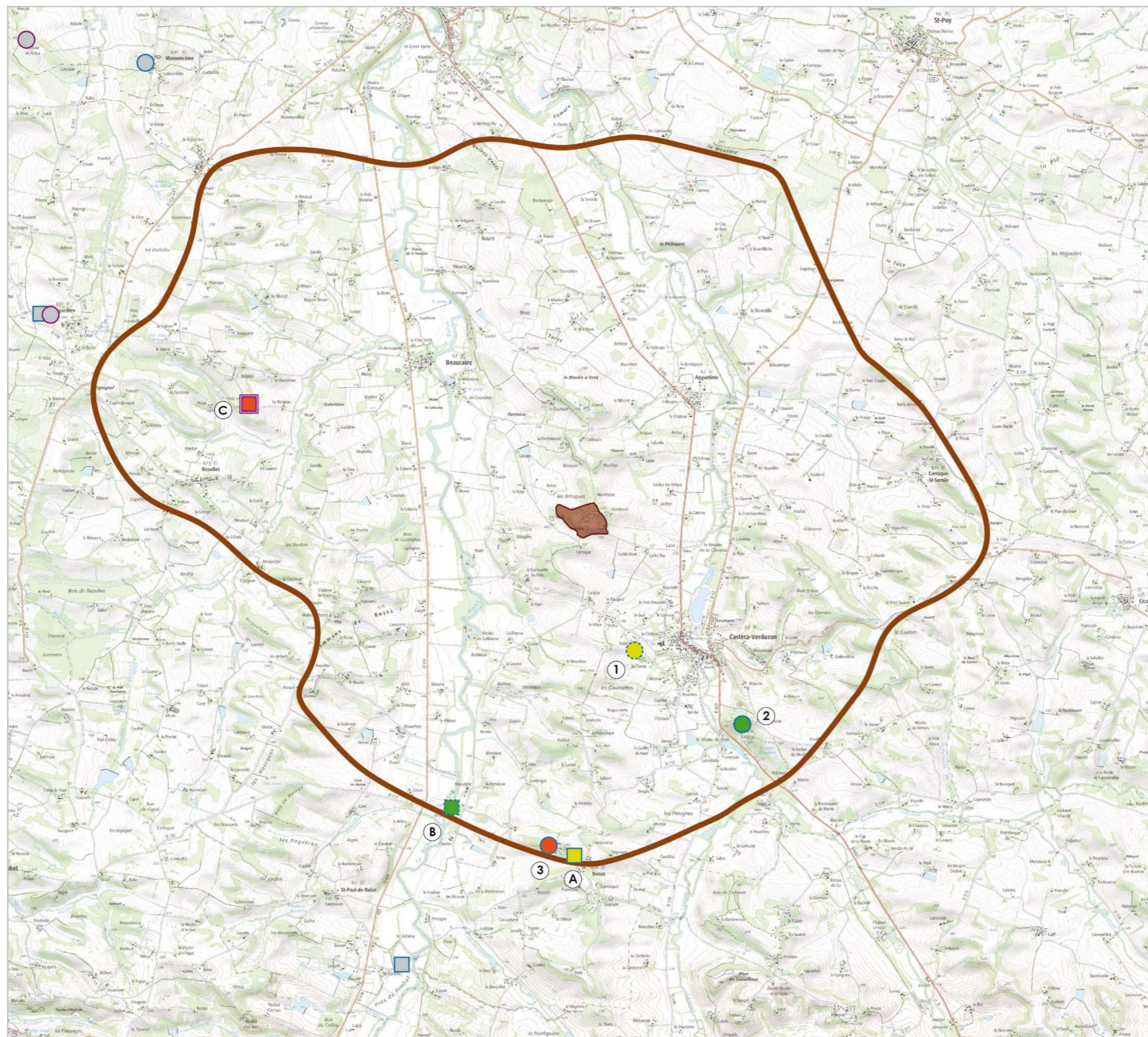
Schéma de l'organisation des vallées dans le Gers (Atlas des paysages du Gers)



Pentes douces des coteaux au Sud d'Ayguetinte ; au sommet, au centre, les boisements entourant le site



En arrière-plan, la série de boisements successifs coiffant la crête de l'interfluve (vue depuis les hauteurs à l'Ouest de Beaucaire)







PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AYGUETINTE PATRIMOINE PROTEGE (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE






Aires d'étude paysagère

-  Site d'implantation potentiel
-  Limite de l'aire d'étude





Types de protection

-  Inscription
-  Classement
-  Protection au titre des sites
-  Protection au titre des monuments historiques

Contexte paysager

-  Edifice ou site non étudié (en dehors de l'aire d'étude paysagère éloignée)
-  Edifice ou site intégré dans un écran paysager
-  Edifice ou site disposant d'une ouverture orientée sur le paysage
-  Edifice ou site aux abords dégagés
-  Edifice ou site en belvédère sur le paysage

Visibilité dans le paysage

-  Edifice ou site peu visible dans le paysage
-  Edifice ou site partiellement visible dans le paysage
-  Edifice ou site bien visible dans le paysage
-  Edifice ou site très visible dans le paysage



ECHELLE : 0 1,5 3
Kilomètres



II.1.3 Les monuments et sites protégés

À l'intérieur du périmètre d'étude, on dénombre peu de patrimoine protégé : seuls trois monuments historiques et trois sites classés ou inscrits sont présents.

II.1.3.1 Les édifices protégés

- **Croix du cimetière de Verduzan (1) – Castéra-Verduzan**

Ensermée dans un écrin végétal, cette croix est difficilement perceptible ; ses abords peuvent en revanche offrir quelques vues orientées sur la vallée de l'Auloue.

- **Eglise Saint-Blaise du Vieux Castéra (2) - Castéra-Verduzan**

Bien que située sur un éperon dominant la vallée de l'Auloue, cette église est entourée de constructions et de boisements qui limitent les perceptions depuis ses abords. Son clocher est perceptible depuis le chemin en contrehaut, la vue s'ouvrant alors sur le Sud de la vallée de l'Auloue.

- **Château (3) – Bonas**

Cet ensemble architectural est situé sur la crête séparant les rivières de la Baïse et de l'Auloue, mais le parc largement arboré qui l'entoure rend les édifices partiellement perceptibles. Cette situation en hauteur offre quelques vues sur les vallées voisines ; en revanche, les perceptions vers le Nord sont bloquées par les crêtes à l'Ouest de Castéra-Verduzan.

II.1.3.2 Les sites protégés

- **Allée de Cèdres du château (A) - Bonas**

Axe majeur du parc du château évoqué ci-dessus, cette allée est partiellement visible depuis les abords, ses frondaisons s'élevant légèrement au-dessus des autres végétaux du parc. Les perceptions depuis l'allée sont quant à elles très limitées par la végétation dense qui l'entoure.

- **Moulin dit de Bonas, avec ses abords (B) – Bonas**

Implanté au plus près de la Baïse, ce moulin à eau est entouré par la ripisylve de la rivière, qui le rend très discret dans le paysage et limite les perceptions offertes sur les environs.

- **Château de Pardeillan (ruines) et parc (C) – Beaucaire**

Ce site classé domine la vallée de la Bèze, à l'Ouest de Beaucaire, et bénéficie donc de vues lointaines sur le paysage alentour (et notamment vers la crête entre les vallées de la Baïse et de l'Auloue) ; en outre, son architecture massive est bien perceptible au-dessus des coteaux cultivés et viticoles.

Parmi l'ensemble du patrimoine protégé présent sur le territoire d'étude, seuls deux éléments présentent des sensibilités vis-à-vis du projet.

Pour la croix du cimetière de Verduzan (1), cette sensibilité reste faible du fait de la discrétion du monument. En revanche, le château de Pardeillan (C) présente une sensibilité forte, sa position en hauteur permettant des perceptions vers le site du projet et des covisibilités potentielles.



Croix du cimetière de Verduzan (1) dissimulée par la végétation – Eglise Saint-Blaise (2) vue depuis les hauteurs

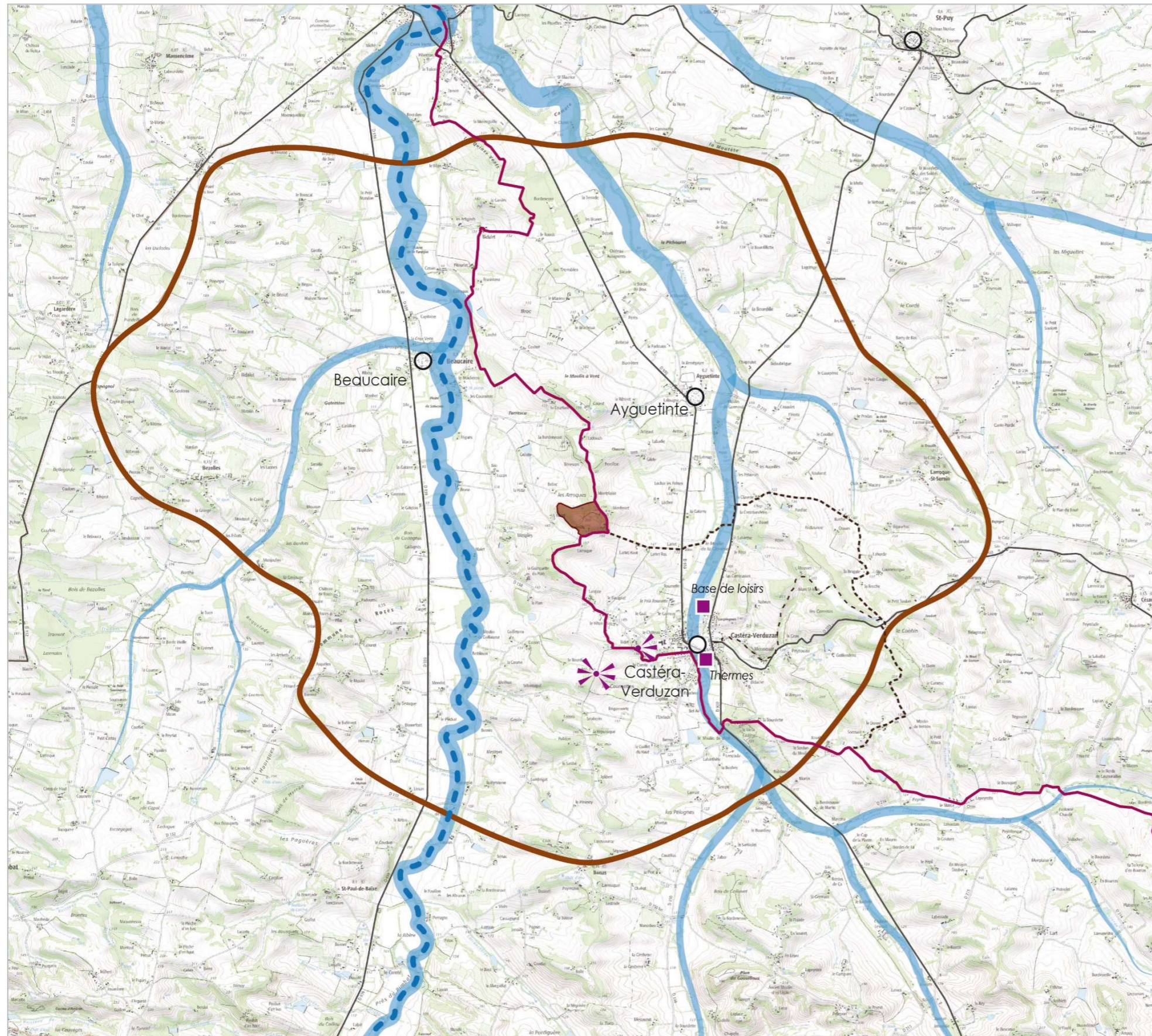


Allée de Cèdre du château (A) à Bonas – Château (3) à Bonas, partiellement dissimulé dans son parc



Ruines du château de Pardeillan (C)

Désignation des éléments protégés					Analyse du patrimoine				Analyse par aire d'étude (emboîtement d'échelle)	
Numéro	Nom	Statut	Éléments protégés	Commune	Echelle(s) d'analyse	Place dans paysage	Visibilité dans le paysage	Enjeux	Aire d'étude éloignée	Sensibilités
									vue en direction de ZIP depuis l'édifice ou un point de mise en scène de l'édifice	covisibilité possible avec le projet depuis un point de vue significatif de l'aire d'étude éloignée ?
1	Croix du cimetière de Verduzan	Inscrit	croix	Castéra-Verduzan	éloignée	Ouverture orientée	Peu visible	Enjeu faible ou peu marquant	Vue potentielle depuis le GRP en contrebas	Sensibilité faible
2	Eglise Saint-Blaise du Vieux Castéra	Inscrit	église	Castéra-Verduzan	éloignée	Dans écran paysager	Partiellement visible	Enjeu faible ou peu marquant	Non	Sensibilité nulle
3	Château	Inscrit	façades et toitures ; éléments intérieurs	Bonas	éloignée	Site en belvédère	Partiellement visible	Enjeu fort	Non	Sensibilité nulle
A	Allée de Cèdres du château	Inscrit		Bonas	éloignée	Ouverture orientée	Partiellement visible	Enjeu faible à moyen	Non	Sensibilité nulle
B	Moulin dit de Bonas, avec ses abords	Inscrit		Bonas	éloignée	Dans écran paysager	Peu visible	Pas d'enjeu	Non	Sensibilité nulle
C	Château de Pardeillan (ruines) et parc	Classé		Beaucaire	éloignée	Site en belvédère	Bien visible	Enjeu fort	Vues depuis les routes aux abords du château	Sensibilité forte






PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AYGUETINTE TOURISME (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE







Aires d'étude paysagère

-  Site d'implantation potentiel
-  Limite de l'aire d'étude

Éléments de repères

-  Vallée
-  Commune importante (> 200 habitants)
-  Route principale ou secondaire

Tourisme

-  GRP Coeur de Gascogne
-  PR N°1 - Par le vieux Castéra
-  Variante du PR N°1
-  Tourisme fluvial sur la Baïse
-  Site d'intérêt touristique
-  Point de vue référencé



II.1.4 Une offre touristique relativement peu présente

II.1.4.1 Le GR de Pays « Cœur de Gascogne »

Cet itinéraire de randonnée relie le GR 65 au GR 653 ; il propose une grande boucle reliant Auch à Condom, au Nord, puis redescendant à Auch par l'Est, donnant ainsi à voir une grande partie du Gers. Sur le périmètre d'étude, son tracé arrive par le Vieux Castéra, au Sud-Est, avant de franchir la vallée de l'Auloue pour suivre vers le nord la crête qui la sépare de la Baïse. Le sentier offre donc des vues larges sur ces deux vallées, mais passe également au plus près du site d'implantation potentiel du projet, en longeant toute sa frange Est.

II.1.4.2 Le PR N°1 – Par le Vieux Castéra

Cet itinéraire de randonnée local propose une boucle au sein de la vallée de l'Auloue, autour de Castura-Verduzan. Il emprunte sur tout son tronçon Sud-Ouest le tracé du GRP décrit ci-dessus, mais permet également de parcourir le versant Est de la vallée, autour du bourg de Castéra-Verduzan.

Au Nord, il propose notamment une approche directe vers le projet depuis le fond de vallée de l'Auloue, en suivant une crête secondaire orientée Est-Ouest et axée sur celui-ci. Tout comme le GRP, il passe au plus près du site, le longeant sur sa partie Sud-Est.

II.1.4.3 La Baïse

Cette rivière présente également une certaine offre touristique, avec par exemple des locations de canoës à Beaucaire : ce type de pratiques nautiques amène une certaine fréquentation et permet une découverte de la vallée au fil de l'eau.

La présence de la ripisylve sur de larges tronçons de la Baïse limite en revanche les perceptions vers les hauteurs, le regard des visiteurs est donc plutôt orienté sur la rivière elle-même.

II.1.4.4 Castéra-Verduzan

Le bourg de Castéra-Verduzan regroupe également une offre touristique localisée, avec divers équipements référencés :

- La base de loisirs du lac de Castéra, située au Nord du bourg, propose diverses activités de baignade et de loisirs nautiques, ainsi qu'un camping ; la plage sur la rive Est offre des vues partielles vers la crête à l'Ouest, les arbres en fond de vallée limitant les perceptions ;
- Les thermes et le casino de Castéra sont situés dans le cœur du bourg et présentent de ce fait peu de rapports au paysage environnant.

Le territoire d'étude présente une certaine dynamique touristique dont certains éléments ont une portée plus que locale (GRP, rivière Baïse...).

Les itinéraires de randonnée présentent des sensibilités vis-à-vis du projet, notamment :

- Aux abords directs du site potentiel d'implantation (chemin longeant le site à l'Est, approche par la crête depuis la vallée de l'Auloue) ;
- Depuis les points hauts plus éloignés, sur les crêtes au Nord, au Sud et à l'Est (perceptions qualitatives des boisements sur la crête).



Passage du GRP sur la crête



Itinéraire du PR N°1 – Canoë sur la Baïse



II.1.5 Bilan de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée intègre les éléments paysagers compris dans une distance allant de 4 à 6 km environ du site d'implantation potentiel, situé au sein de l'entité paysagère de la Ténarèze, et de la sous-entité du Val de Baise. Cette unité paysagère se caractérise par une alternance de vallons orientés Nord-Sud et dessinant des paysages de collines ondulés. Une mosaïque de cultures, de vignes et de petits boisements vient animer ces paysages. Les bosquets souvent présents sur les crêtes soulignent ces dernières et participent fortement du paysage perçu.

Le site potentiel d'implantation du projet se situe sur les hauteurs de la crête séparant la vallée de la Baise et celle de l'Auloue, au sein de l'un de ces bosquets, qui compose un ourlet boisé plus ou moins épais autour du projet.

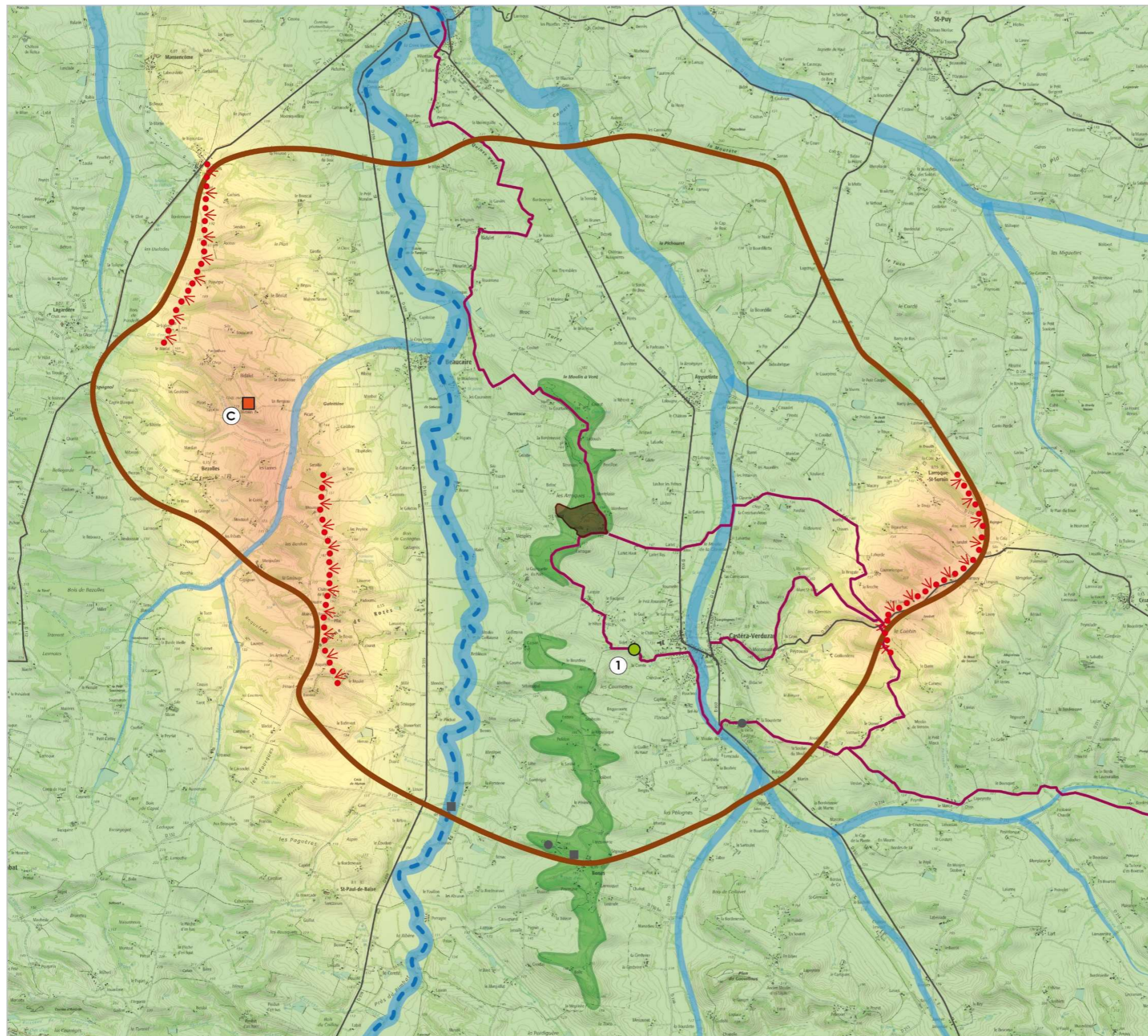
Les communes et les axes routiers principaux se situant dans les fonds de vallées, la situation du site en altitude ainsi que la présence de cet écran végétal les préservent assez largement des incidences potentielles du projet : la sensibilité reste faible voire nulle pour les routes et les bourgs principaux.

Concernant le patrimoine protégé, seuls deux éléments présentent des sensibilités vis-à-vis du projet. Pour la croix du cimetière de Verduzan (1), cette sensibilité reste faible du fait de la discrétion du monument. En revanche, le château de Pardeillan (C) présente une sensibilité forte, sa position en hauteur permettant des perceptions vers le site du projet et des covisibilités potentielles.

Concernant la valorisation touristique du territoire, les sensibilités vis-à-vis du projet concernent surtout les itinéraires de randonnée (GRP et PR N°1), qui peuvent offrir des vues lointaines vers le site depuis les crêtes, et passent également au plus près du projet.

Le boisement accueillant le site potentiel d'implantation revêt une grande importance dans le paysage : d'une part il participe fortement de la lecture de son organisation (crêtes coiffées par la végétation), d'autre part, il s'inscrit au sein d'une série de bosquets successifs bien lisibles depuis les alentours. La préservation de ce motif est donc ici un enjeu fort.

En outre, la présence de cet ourlet végétal autour du site permettra de préserver la discrétion du projet, qui s'inscrira ainsi dans le paysage local.



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE D'AYGUETINTE SENSIBILITES (AIRE D'ETUDE ELOIGNEE)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Site d'implantation potentiel
- Limite de l'aire d'étude

Éléments de repères

- Vallée
- Route principale ou secondaire

Perceptions visuelles particulières

- Ligne de crête ou coteau favorisant des dégagements visuels lointains
- Série de boisements sur les crêtes caractérisant le paysage local :
- peuvent permettre une bonne intégration visuelle du projet
- doivent être maintenus pour préserver la qualité paysagère
- Perception depuis les itinéraires de randonnée
- Perception depuis la rivière

Patrimoine protégé

- Edifice
- Site
- Sensibilité nulle
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très forte
- ① Croix du cimetière de Verduzan
- ② Château de Pardeilhan (ruines) et parc

Enjeux sur les unités paysagères

- Sensibilité faible voire nulle depuis les points en contrebas du site d'implantation et au-delà des crêtes
- Sensibilité existante
- Sensibilité moyenne à forte depuis les crêtes à l'Est et à l'Ouest offrant des vues vers le projet



ECHELLE : 0 1,5 3
Kilomètres



II.2 Analyse paysagère du site dans son contexte proche

II.2.1 Définition de l'aire d'étude rapprochée

Le périmètre d'étude rapproché est défini :

- **au Nord** par la route reliant Beaucaire à Ayguetinte et la crête Est-Ouest au Sud de ce bourg;
- **à l'Est** par la D930, au pied du coteau de l'Auloue ;
- **au Sud** par la crête Est-Ouest au Nord de Castéra-Verduzan ;
- **à l'Ouest** par la route au pied du coteau de la Baïse.

II.2.2 Un site sur les hauteurs, entouré de boisements

Le site d'implantation du projet se situe au sommet de l'interfluve entre les vallées de la Baïse et de l'Auloue, à une altitude de 200 m environ. Si la crête principale qui structure le territoire est orientée suivant un axe Nord-Sud, des crêtes secondaires perpendiculaires s'étirent de chaque côté, donnant naissance à un petit replat oblong qui accueille le site. La présence sur ces hauteurs d'une ancienne carrière a modifié localement la topographie, accentuant ainsi l'importance de ce replat, voire créant une sorte de cuvette, limitée sur son pourtour (notamment dans la partie Est) par quelques talus ou bourrelets rocheux qui viennent circonscrire le site et le couper des alentours.

Un ourlet boisé accompagne le site d'implantation sur tout son pourtour, constitué en grande partie de chênes ; relativement épais au Nord et à l'Ouest (pas moins de 50 m d'épaisseur et jusqu'à 200 m ou plus), celui-ci est moins dense et plus fragile sur la partie Sud-Est, laissant quelques ouvertures vers le cœur du site.

En effet, la partie centrale est bien plus dégagée : l'ancienne carrière a laissé la place à un terrain en friche, encore très ouvert même si certains secteurs commencent à être refermés par le développement des espèces pionnières (frênes...).

Le contexte topographique du site, sur un replat au sommet de l'interfluve, tend à réduire les perceptions potentielles du projet, les vues depuis les pentes et les fonds de vallée étant ainsi contraintes. La présence de talus rocheux sur le pourtour Est renforce cette protection.

La présence d'un ourlet boisé sur le pourtour du site représente une opportunité forte pour l'inscription du projet dans son territoire : la préservation de cette frange végétale constitue donc un enjeu majeur.



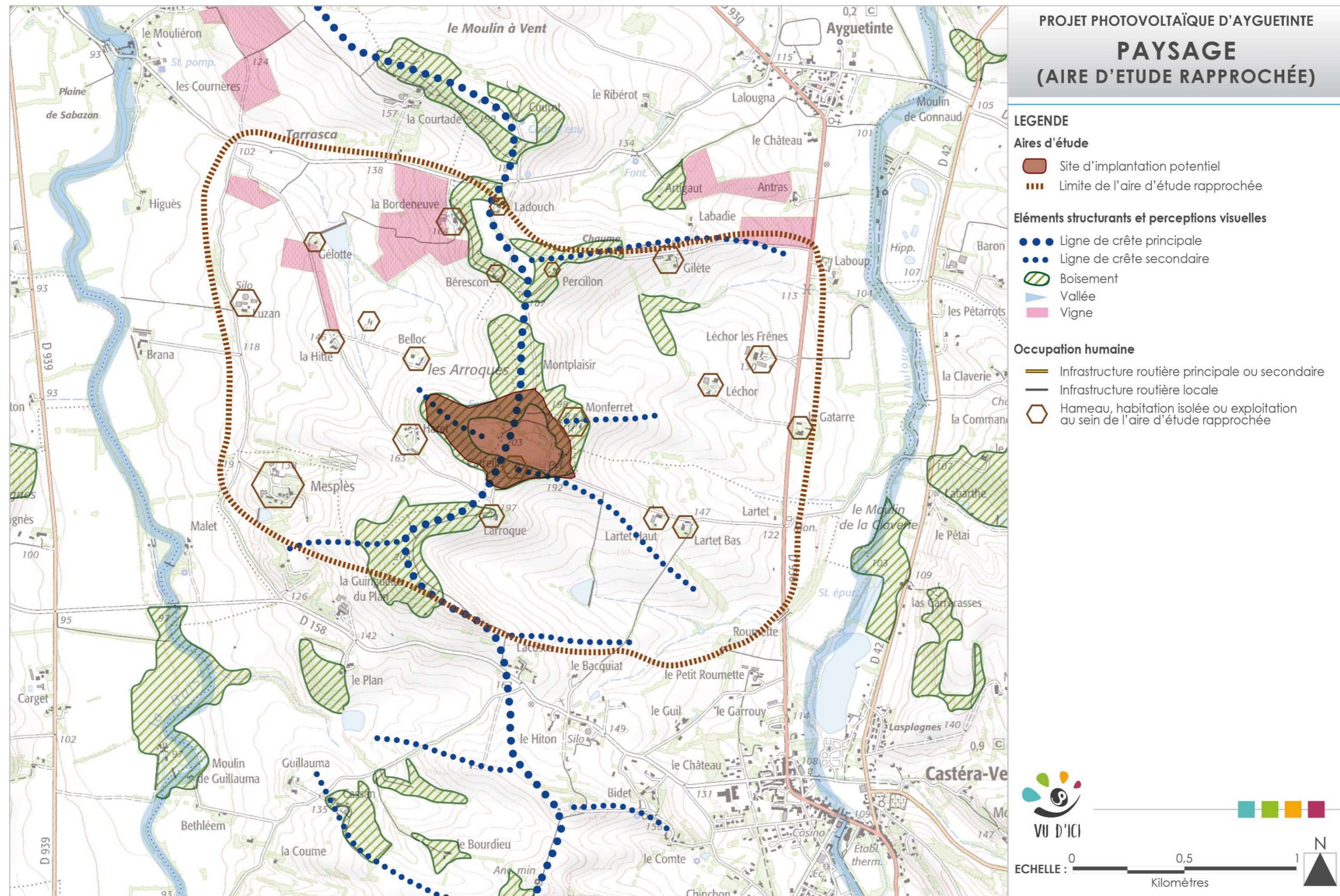
Vue sur le site depuis le coteau à l'Ouest, aux abords du lieu-dit Haret



Boisement de chênes « jardiné » sur les franges Sud du site – Enrichement progressif des espaces ouverts au cœur du site



Accès de l'ancienne carrière et bourrelets rocheux fermant le site



II.2.3 Les abords du site

Si la ligne de crête de l'interfluve est également marquée par la présence de boisements vers le Nord et le Sud – prolongeant ainsi le motif paysager de la crête coiffée par les bosquets et inscrivant le bosquet du site dans une série cohérente – les pentes descendant vers l'Est et l'Ouest sont quant à elles bien plus ouvertes : les terres cultivées dominent ici, soulignant les douces ondulations des coteaux et offrant aux regards l'ensemble de la vallée en contrebas (bas des pentes, ripisylves dans les fonds, et versant opposé). Les vignes sont moins présentes sur ces coteaux que dans la partie Nord de l'aire éloignée, mais quelques parcelles viticoles agrémentent tout de même encore les abords

Si les routes principales privilégient le fond des vallées (D930 et D42 au long de l'Auloue, D939 au long de la Baïse), quelques voies secondaires franchissent l'interfluve pour relier ces différents axes de façon transversale. Deux routes parcourent ainsi l'aire rapprochée :

- l'une longe sa limite Nord d'Est en Ouest en desservant cinq lieux-dits ;
- l'autre la franchit du Nord-Ouest vers le Sud-Est, en desservant une dizaine de lieux-dits.

Certains de ces hameaux ou exploitations isolés sont tout proches du site d'implantation, comme Catreil et Monferret, inscrits dans la frange boisée qui l'entoure. Belloc, Haret et Larroque bénéficient déjà d'un léger recul, et de la présence de la lisière dense des bosquets.

Le GR de Pays « Cœur de Gascogne » et le PR N°1 – Par le Vieux Castéra passent tous deux au plus proche du site, longeant son périmètre sur ses limites Est et Sud-Est. A ces itinéraires touristiques s'ajoutent de nombreux sentiers non balisés qui parcourent le cœur du secteur ; des usages cyclistes ou piétonniers par les populations locales y sont associés (VTT, promenade...).

Depuis les coteaux ouverts de chaque côté de la crête, les perceptions du site seront relativement limitées du fait du contexte topographique.

Les lieux-dits les plus proches pourront en revanche potentiellement être exposés au projet, selon son implantation finale.

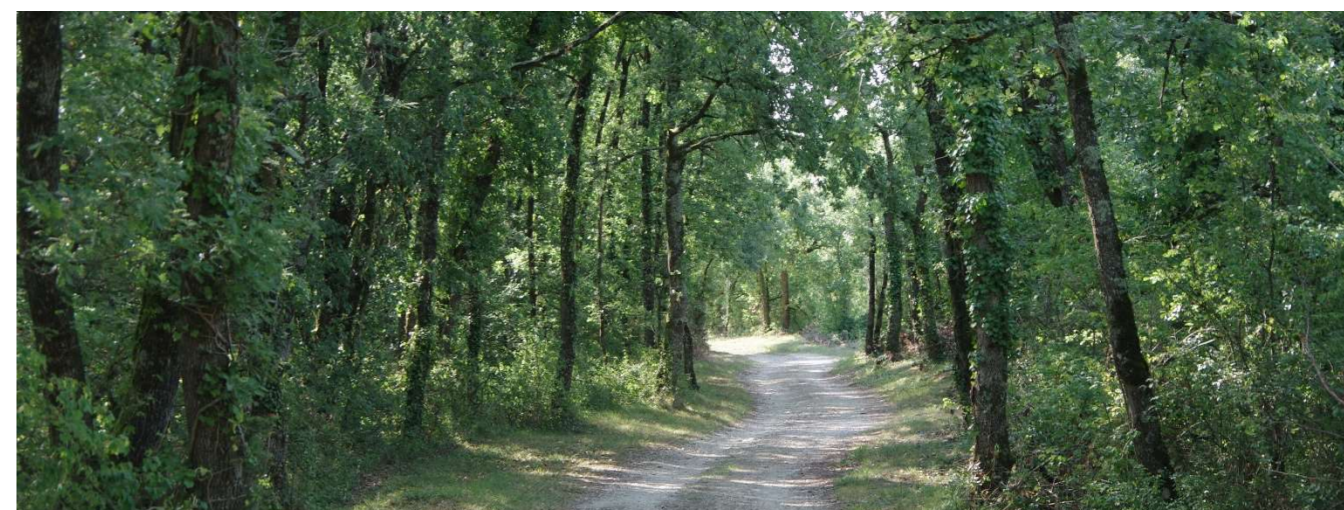
Les itinéraires de randonnée et de promenade sont susceptibles de voir leur fonctionnement et les vues qu'ils offrent remis en cause par le projet.



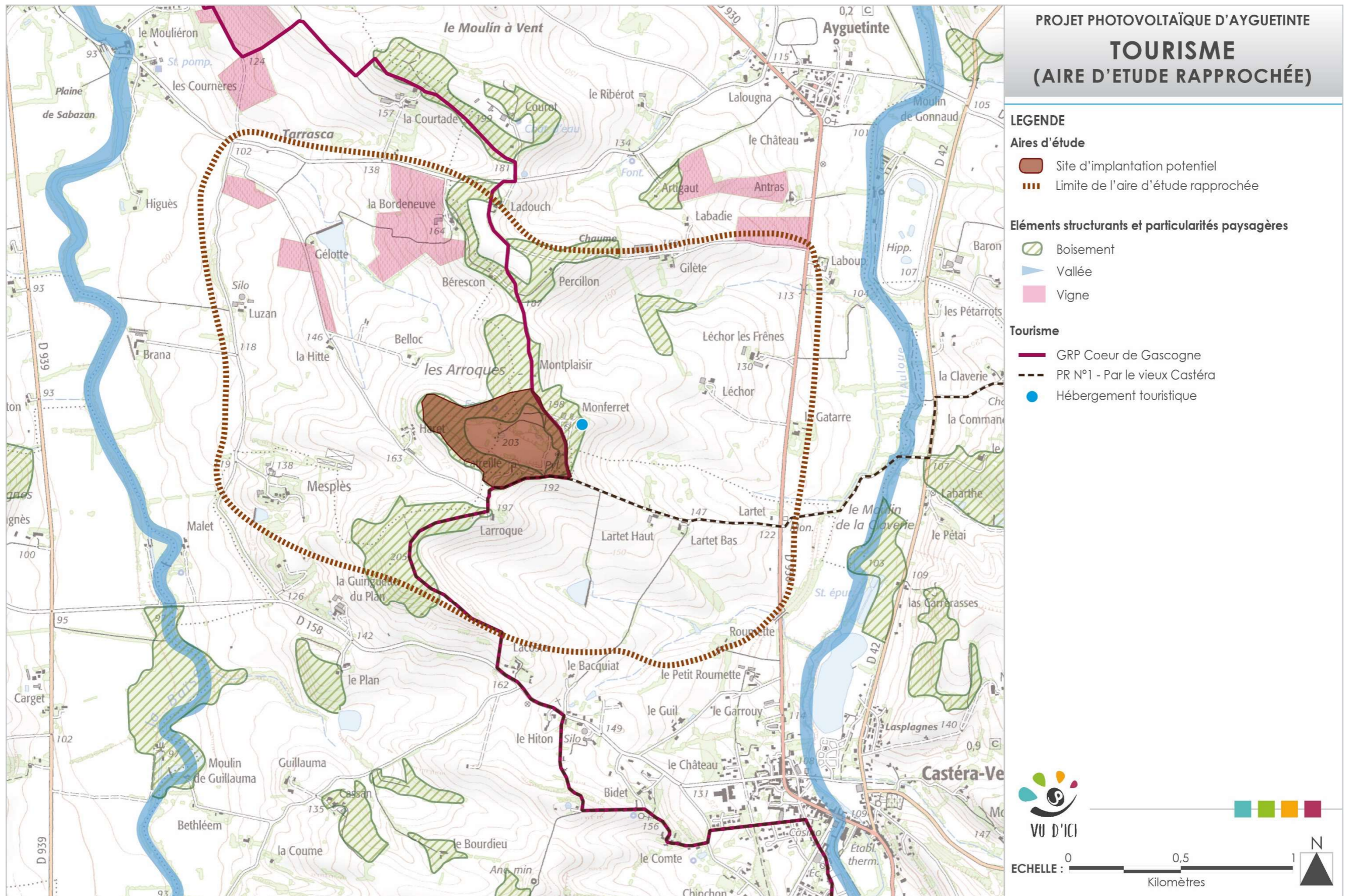
Vue de l'ourlet boisé depuis le GRP au Nord du site



Vue de l'ourlet boisé depuis la route franchissant la crête au sud du site



Ambiance de sous-bois sur le GRP au Nord du site



II.2.4 Les perceptions visuelles

II.2.4.1 Depuis le site

Depuis les franges extérieures du site, au-delà des lisières boisées, les perceptions s'ouvrent largement sur les deux vallées en contrebas, celle de la Baïse depuis l'Ouest du périmètre, et celle de l'Auloue depuis l'Est. Les vues se limitent cependant aux coteaux opposés, qui referment ces vallons après les rivières.

Vers le Sud-Est, le lac et le bourg de Castéra-Verduzan sont perceptibles, mais restent relativement discrets, car ils sont en partie dissimulés par la ripisylve et les boisements du fond de vallée. Vers le Nord-Est, la crête secondaire Est-Ouest qui limite l'aire rapprochée limite les vues vers Ayguetinte : le bourg et la partie Nord de la vallée de l'Auloue ne sont pas perceptibles.

Vers l'Ouest, le paysage de la vallée de la Baïse se révèle largement depuis la route au Sud du site. Beaucaire, au Nord, n'est pas perceptible ; en revanche, on aperçoit partiellement les ruines du château de Pardeillan (C), en grande partie dissimulées par la végétation et peu identifiables du fait de la distance (plus de 4,5 km). La frange boisée du site est peu accessible sur la partie Ouest et n'offre donc pas de vues.

II.2.4.2 Vers le site

Du fait de la présence de l'ourlet boisé, la majorité des vues vers le site donnent à voir une lisière forestière qualitative, qui s'inscrit bien dans le paysage local (le bosquet faisant partie d'une série de boisements qui coiffe la crête).

Certaines vues proches, en revanche, sont plus susceptibles d'offrir des perceptions partielles du cœur de site.

- Depuis le GRP et le PR, lorsqu'ils longent directement le site : c'est sur ce secteur que l'ourlet boisé est le plus étroit ; par ailleurs, le chemin balisé longe directement la limite parcellaire.
- L'accès au lieu-dit Monferret emprunte également ce chemin et est donc en relation directe avec le cœur du site ; par ailleurs, cette exploitation accueille également un gîte touristique.
- Depuis le GR et le GRP en approche du site : ces itinéraires proposent des vues axées directement vers le projet (depuis le Nord, le Sud et l'Est).
- Depuis l'habitation isolée au lieu-dit Catreille, dont le jardin est en contact avec le cœur du site. Une haie est néanmoins présente et constitue un filtre visuel ; par ailleurs, la tour ne présente que des façades aveugles vers le projet.



Vue vers le lac et le bourg de Castéra-Verduzan, en partie dissimulés par la végétation, depuis le site- Vue axée sur le site au Nord de ce dernier, depuis le GRP



Vers l'Ouest, la vallée de la Baïse se révèle ; le château de Pardeillan (C) est très peu perceptible



Vue vers le site depuis le GRP aux abords de Bidet, à l'Ouest de Castéra-Verduzan

II.2.5 Bilan de l'aire d'étude rapprochée

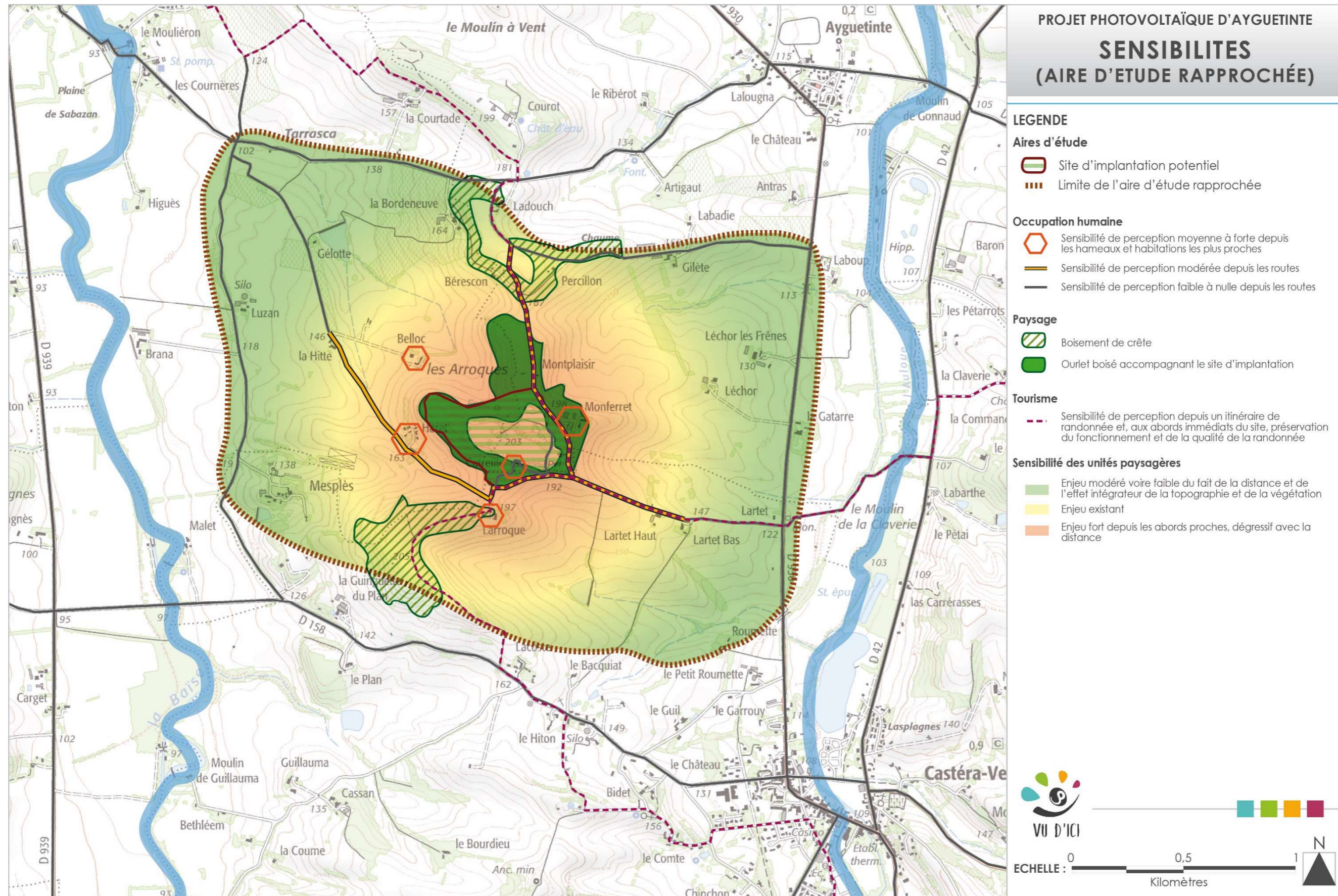
Du fait de l'implantation du site sur les hauteurs, la majeure partie de l'aire d'étude rapprochée est située en contrebas, et n'offrira donc pas de perception du projet. La présence de l'ourlet boisé sur son pourtour crée en outre un écran visuel plus ou moins opaque selon les secteurs, qui limite encore les possibilités de perception.

La préservation de cette frange végétale constitue donc un enjeu majeur pour l'inscription du projet dans son contexte paysager.

Quelques hameaux isolés très proches présentent une sensibilité forte vis-à-vis du projet :

- Celui de Catreille, dont les bâtiments et le jardin sont inclus dans le site potentiel d'implantation ;
- Celui de Monferret, où un hébergement touristique est possible.

Par ailleurs, la qualité des itinéraires touristiques existant aux abords du site (GRP et PR N°1) doit être préservée au maximum, tant pour le traitement des chemins en eux-mêmes que pour les ambiances qu'ils traversent et les perceptions qu'ils offrent sur le paysage.



III IV.3 Les préconisations paysagères

L'analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée a permis de mesurer les enjeux et sensibilités, et de définir des préconisations afin d'éviter, de réduire ou de compenser les potentielles incidences paysagères.

L'objectif des préconisations présentées ci-après est d'assurer la meilleure inscription possible du projet dans son paysage, afin de limiter tout risque de dénaturation et de maintenir une certaine cohérence avec son environnement.

Les **préconisations paysagères sont établies en dehors de toute contrainte foncière, environnementale et d'objectif de production d'énergie.**

III.1 Les préconisations d'évitement

La conservation des boisements existants sur les franges du site d'implantation potentiel frange permet d'éviter ou de limiter fortement les perceptions du projet depuis son environnement proche comme lointain.

Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les préconisations d'évitement identifiées.

Périmètre de perception	Enjeu recensé	Préconisation(s) d'évitement
Eloigné	Enjeu de maintien de la structure du paysage (crêtes boisées)	Préserver l'image des boisements successifs coiffant la crête entre Baïse et Auloue , en préservant les boisements autour du site
Rapproché	Enjeu de visibilité du projet depuis les abords directs (hameaux, sentiers)	Privilégier une implantation du projet sur la partie centrale du site pour préserver au maximum l'ourlet boisé (50 m d'épaisseur minimum)

III.2 Les préconisations de réduction

Le projet paysager aura pour objectif de permettre une meilleure intégration du projet depuis les secteurs fréquentés proches, à savoir les itinéraires de randonnée et les lieux-dits Catreille et Monferret.

Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les préconisations de réduction identifiées.

Périmètre de perception	Enjeu recensé	Préconisation(s) de réduction
Rapproché	Enjeu de visibilité du projet depuis Catreille	Renforcer la haie existante sur la limite Nord du jardin par des plantations côté projet de manière à éviter les vues frontales depuis l'habitation et le jardin
Rapproché	Enjeu de qualité des sentiers de randonnée	Préserver les boisements au long des sentiers et prévoir une gestion des sous-bois pour filtrer les perceptions et maintenir une ambiance qualitative
Eloigné/ Rapproché	Enjeu de visibilité du projet depuis le Sud-Est	Renforcer la frange boisée sur la partie Sud-Est du site , aujourd'hui plus étroite et discontinue et donc plus fragile

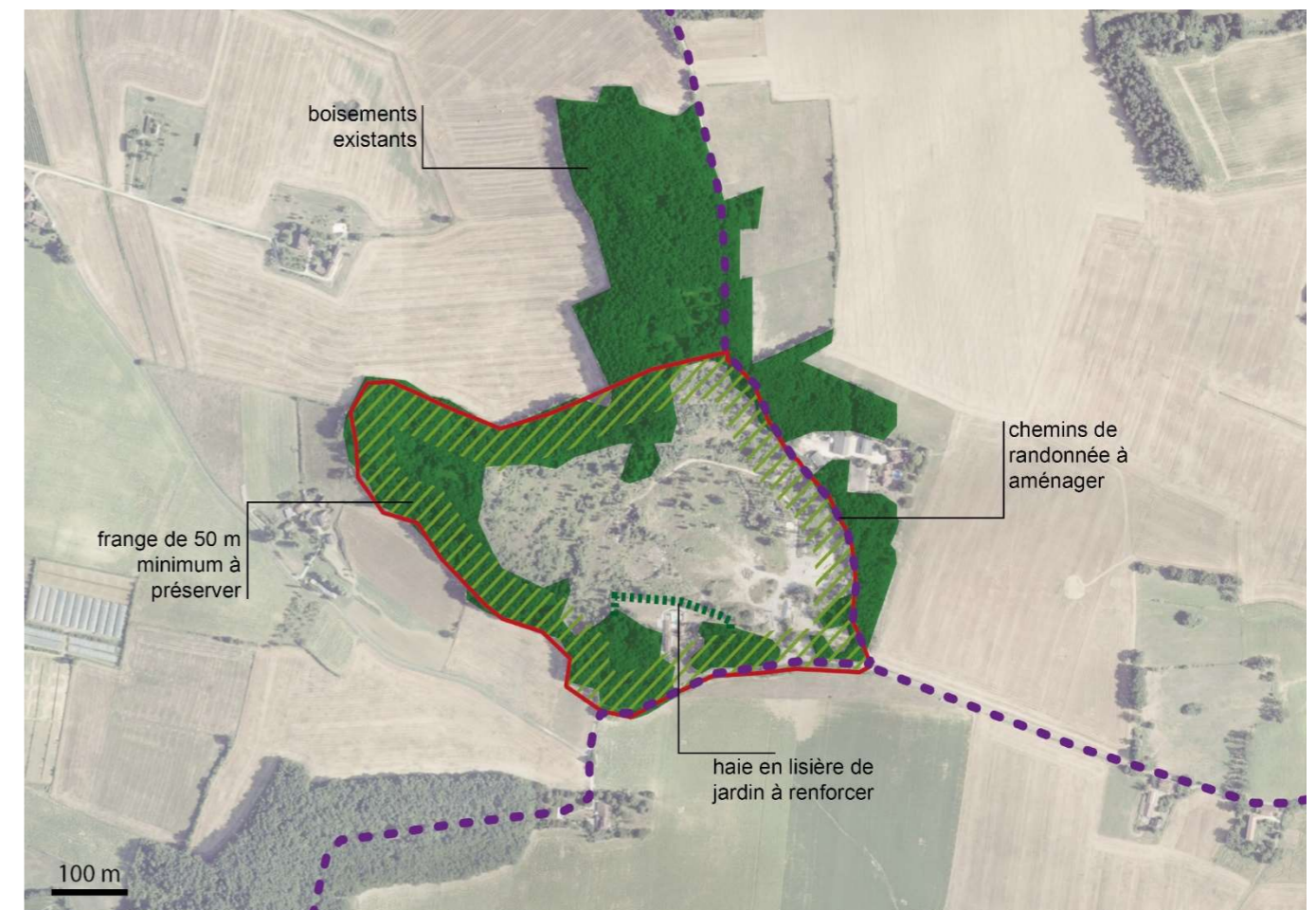
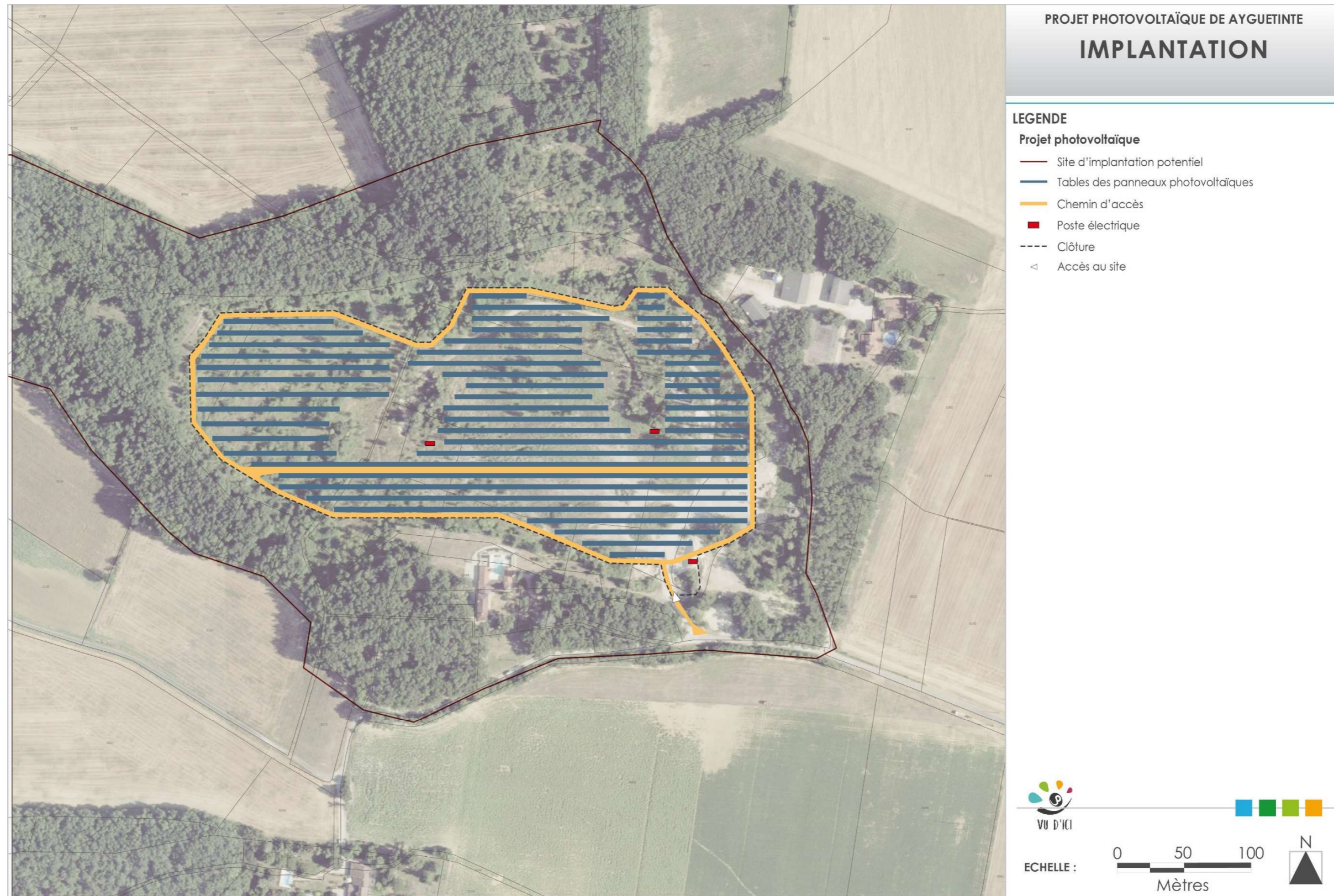


Schéma d'illustration des préconisations

IV Analyse des effets et incidences

IV.1 Présentation du projet



IV.2 Les effets et incidences du projet sur le paysage

L'analyse paysagère des périmètres éloigné et proche du projet a permis de mesurer les enjeux paysagers et patrimoniaux et d'en définir les incidences potentielles :

Ainsi, les enjeux liés au projet de Ayguetinte vont concerner :

- La préservation de la frange végétale entourant le site (inscription du projet dans son territoire) ;
- La lecture du boisement accueillant le site d'implantation, à l'échelle du grand paysage (série de bosquets successifs bien identifiables, lecture des crêtes boisées orientées Nord-Sud), notamment depuis les itinéraires de randonnée en points hauts plus éloignés, sur les crêtes au Nord, au Sud et à l'Est ;
- La perception du projet depuis le patrimoine protégé : croix du cimetière de Verduzan (1), sensibilité faible ; château de Pardeillan (C), sensibilité forte ;
- La qualité des itinéraires de randonnée longeant le projet (préservation des ambiances et du confort des cheminements, perception du projet) ;
- La perception du projet depuis les hameaux les plus proches : Catreille et Monferret (ce dernier comprenant un hébergement touristique).

Tableau répertoriant les effets et incidences du projet sur son environnement, en lien avec les enjeux déterminés par l'état des lieux précédemment effectué :

Périmètre de perception	Enjeu recensé	Effets	Incidences
Éloigné / Rapproché	Enjeu de préservation de la frange végétale entourant le site	Défrichements limités à la partie centrale du bosquet (ancienne carrière enrichie) : préservation de l'ourlet boisé sur les franges Nord, Sud et Ouest.	Incidence nulle sur le pourtour boisé sur les limites Nord, Sud et Ouest
		Implantation en limite de périmètre sur la partie Est réduisant l'ourlet boisé sur ce côté. Le boisement hors du site d'implantation potentiel maintient une bande végétale sur cette frange.	Incidence moyenne sur le pourtour boisé en limite Est (minimisé par la présence de boisements hors périmètre)
Éloigné	Enjeu de lecture des bosquets boisés successifs soulignant la crête	Défrichements limités à la partie centrale du bosquet : préservation de la lecture du boisement.	Incidence nulle
Éloigné	Enjeu de perception du projet depuis les sites patrimoniaux protégés sensibles	Visibilité du projet nulle depuis le château de Pardeillan (C) du fait de la préservation des boisements au Nord-Ouest du site et de la situation du château à une altitude inférieure au projet (175m – 195m).	Incidence nulle pour le château de Pardeillan (C)

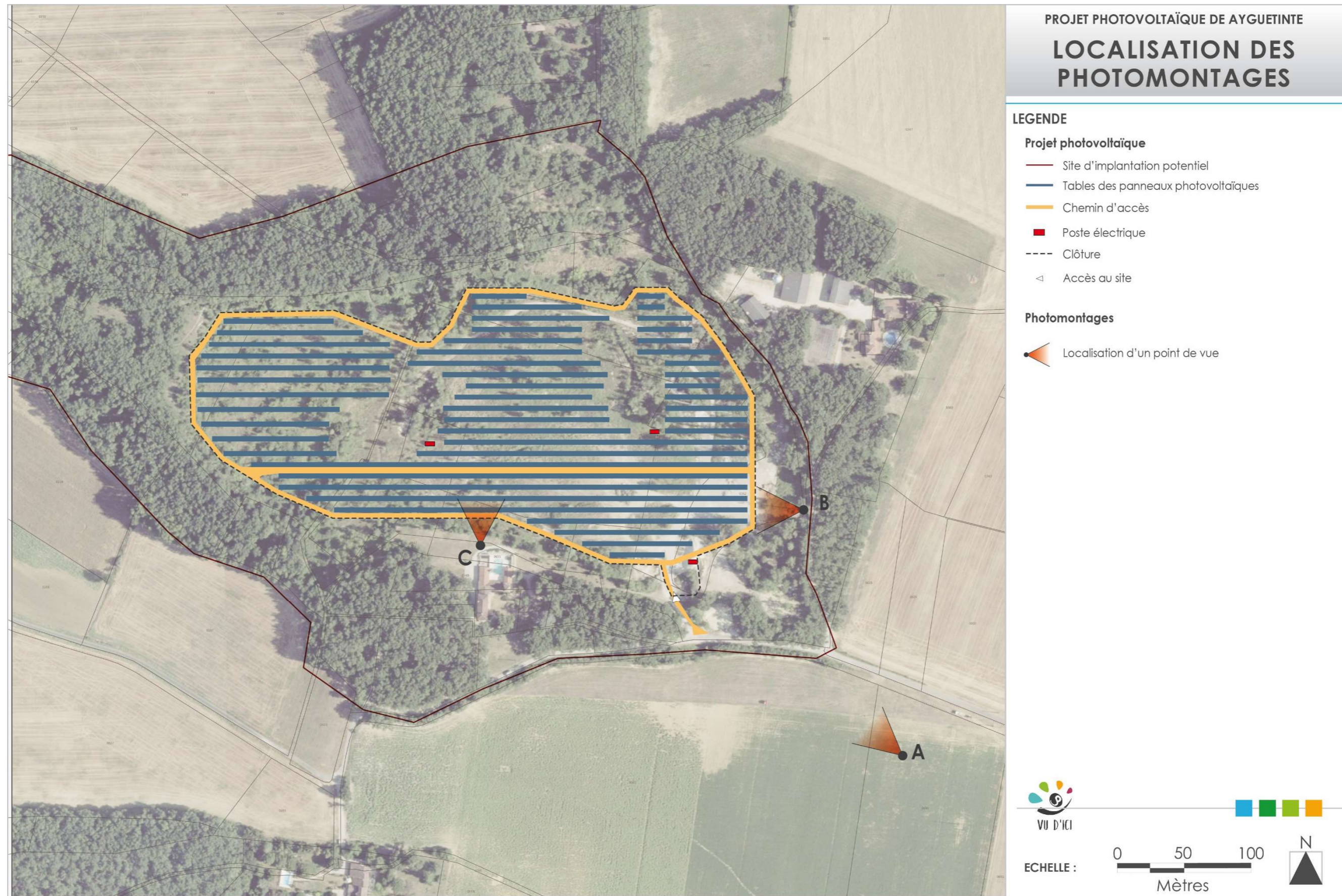
		Visibilité du projet nulle depuis la croix de cimetière de Verduzan (1) : l'ourlet boisé existant est maintenu au Sud-Est (mais discontinu et moins dense que sur la partie Ouest), la croix est située à une altitude inférieure au projet (160m – 195m).	Incidence nulle pour la croix de cimetière de Verduzan (1)
Proche	Enjeu de qualité des itinéraires de randonnée longeant le projet	Proximité directe du projet et du GRP à l'Est du site, conjointement avec un défrichage de la végétation présente dans le site.	Incidence forte à l'Est (perception directe du projet depuis le GRP)
		Passage du GRP devant l'accès au site au Sud-Est (maintien de la frange boisée existante).	Incidence faible au Sud-Est (perception partielle du projet dans l'axe du chemin d'accès)
Proche	Perception du projet depuis les hameaux proches (Catreille, Monferret)	Suppression de la végétation existante dans le site à l'Est, le long du chemin d'accès au hameau Monferret.	Incidence faible pour le hameau Monferret, seuls les accès étant concernés (les bâtiments d'habitations sont situés plus à l'Est, séparés du projet par les bâtiments agricoles et la végétation)
		Suppression de la végétation de friche existante dans le site au Sud, en bordure du jardin du hameau Catreille.	Incidence moyenne pour le hameau Catreille, dont le jardin est exposé directement au projet

IV.3 Approche par photomontages

Afin d'évaluer visuellement les incidences paysagères induits par l'implantation du projet photovoltaïque, trois photomontages ont été réalisés :

- Une vue aérienne donnant une vision globale du projet dans son environnement (A),
- Un point de vue proche depuis le GRP au niveau de l'accès au hameau Monferret (B),
- Un point de vue proche depuis le jardin du hameau Catreille (C).

Ils permettent de visualiser l' que pourrait avoir le projet depuis ces deux points de vue avant la mise en place des mesures. La carte ci-après précise leur localisation.



IV.3.1 Photomontage A :

Particularités : Vue aérienne proche, perception du site dans son ensemble

Cette vue aérienne, prise depuis les abords directs du projet au niveau de l'accès au site par l'Est (route montant de la vallée de l'Auloue depuis la D930), témoigne de l'implantation du projet au cœur d'un écrin boisé. Le projet photovoltaïque reste très peu visible dans le paysage, car il est limité au périmètre de l'ancienne carrière (aujourd'hui en cours de fermeture par la friche) et entouré d'un ourlet végétal dense. Seule la partie Sud-Est de cette frange boisée - ici au premier plan, à gauche, autour de l'accès au site - présente une végétation moins dense et plus discontinue : des perceptions partielles du projet depuis ce secteur restent donc possibles. L'incidence du projet sans la mise en place des mesures paysagères est faible concernant son inscription dans le paysage.



Vue initiale



Photomontage du projet sans les mesures paysagères

IV.3.2 Photomontage B :

Particularités : Vue proche, vue depuis un itinéraire de randonnée, vue depuis l'accès à un hameau

Cette vue prise depuis le GRP Cœur de Gascogne, au niveau de l'accès au hameau Monferret (qui comprend un hébergement touristique) et à proximité directe du site, permet de voir l'ensemble du projet en perspective, s'étirant jusqu'à la lisière boisée à l'Ouest. Sans les mesures paysagères, les rangées parallèles de panneaux sont directement perceptibles par les promeneurs. Ce photomontage témoigne des perceptions possibles depuis cet itinéraire touristique, et illustre également l'influence de la végétation : si le bouquet d'arbres, à gauche, limite fortement la perception des panneaux, la haie basse laisse quant à elle passer le regard et donne largement à voir le projet. L'incidence du projet sans la mise en place des mesures paysagères est forte.



Vue initiale



Photomontage du projet sans les mesures paysagères

IV.3.3 Photomontage C :

Particularités : Vue proche, vue depuis un jardin jouxtant le projet

Cette vue prise au Sud, dans le jardin du hameau de Catreille au plus proche du projet, illustre la perception depuis les abords de ce lieu d'habitation. La haie basse délimitant actuellement le terrain laisse passer le regard et ne crée pas d'écran visuel vis-à-vis du projet. Le niveau du jardin étant légèrement surélevé par rapport au sol de l'ancienne carrière, les rangées parallèles de panneaux sont perceptibles jusqu'aux limites Nord du site, où l'ourlet boisé referme l'horizon, et leur succession crée un effet de nappe continue particulièrement prégnante. L'incidence du projet sans la mise en place des mesures paysagères est forte.



Vue initiale



Photomontage du projet sans les mesures paysagères

IV.4 Bilan des incidences

Les incidences du projet sur son environnement sont nuls en ce qui concerne les perceptions distantes du projet : grâce au contexte topographique (replat sur une ligne de crête, légèrement décaissé du fait de l'exploitation préalable d'une carrière) et végétal (présence d'un ourlet boisé dense relativement épais sur le pourtour du site, en grande partie préservé par l'implantation du projet), la visibilité du projet depuis l'aire d'étude paysagère éloignée est très réduite, voire nulle. En outre, le maintien de la végétation permet de préserver la lecture du bosquet qui s'inscrit dans une série de boisements soulignant la crête entre les vallées de la Baise et de l'Auloue.

Les incidences du projet peuvent en revanche être localement faibles à forts depuis les abords proches :

- Depuis le GRP et l'accès au hameau de Monferret, à l'Est du site, le chemin longe directement le projet et permet des perceptions directes et larges des panneaux photovoltaïques, modifiant fortement l'ambiance de cet itinéraire touristique (incidence forte) ;
- Depuis le GRP au Sud-Est du site, la présence du chemin d'accès au projet peut permettre une vue ponctuelle sur les panneaux photovoltaïques (incidence faible) ;
- Depuis le hameau de Catreille, le jardin permet des perceptions directes et larges des panneaux photovoltaïques, modifiant fortement le cadre de vie de autour de cette habitation.

V Les mesures paysagères

« L'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » - Article R122-3 du code de l'environnement.

Ces mesures, appelées mesures d'accompagnement, peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les incidences du projet. Au regard des préconisations faites précédemment et des incidences évaluées, le choix des mesures a été adapté aux exigences du contexte du site.

L'objectif des mesures paysagères est d'aménager le site en respectant le plus possible l'identité des lieux. Il est par conséquent proposé d'utiliser la végétation existante sur les différents secteurs afin d'insérer au mieux le projet dans son contexte. Les mesures paysagères proposées s'intéressent à la fois à la place du végétal dans le projet mais aussi à l'esthétisme et la qualité des éléments techniques (poste de livraison, clôture, accès, etc.) de manière à proposer un ensemble cohérent avec son environnement, facilitant son intégration.

V.1 Les mesures d'évitement

Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée par la modification du projet initial. Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les mesures d'évitement identifiées en fonction des incidences déterminées.

Périmètre de perception	Incidence recensée	Mesure(s) d'évitement
Éloigné à Proche	Réduction de l'épaisseur de l'ourlet boisé par le défrichage des végétaux au sein de l'ancienne carrière	<p>Préservation des boisements en place sur le pourtour du projet</p> <p>Plantations au long de la route longeant le site au Sud (reliant Beaucaire à la D930) sur la partie correspondant au tracé du GRP, afin de conforter la lisière boisée : renforcement de la végétation existante au Sud de la route par la mise en place de haie champêtre libre en strate basse et/ou plantation d'arbres (selon la situation)</p>

V.2 Les mesures de réduction

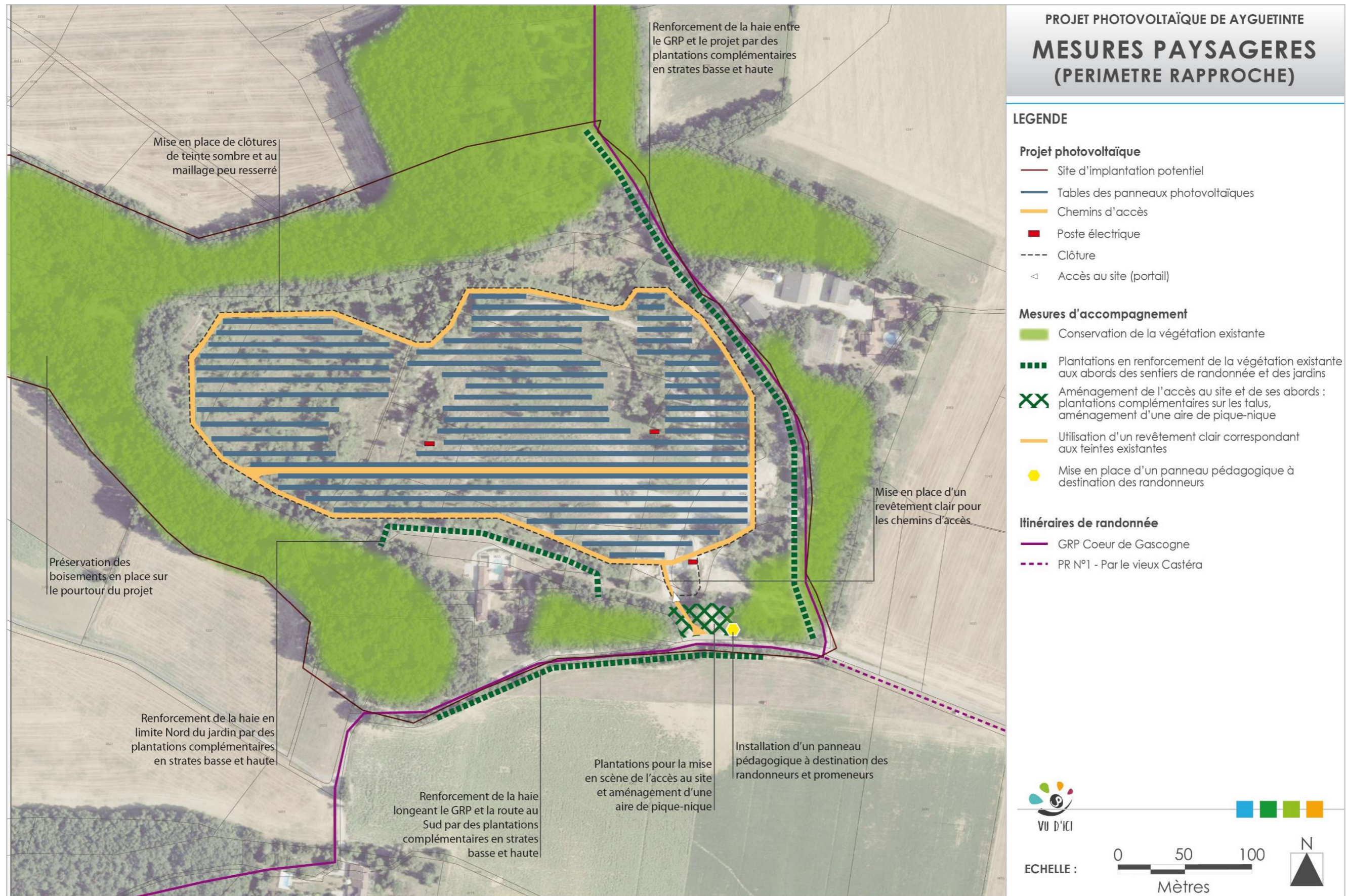
Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet. Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les mesures de réduction identifiées.

Périmètre de perception	Incidence recensée	Mesure(s) de réduction
Proche	Visibilité depuis le GRP et le chemin d'accès au hameau Monferret (Est du site)	Plantations au long du chemin à l'Est du côté du projet, afin de renforcer les écrans végétaux existants (aujourd'hui discontinus) : selon la situation, mise en place de haie champêtre libre en strate basse et/ou plantation d'arbres
Proche	Visibilité depuis le jardin du hameau de Catreille (Sud du site)	Plantations en limite Nord du jardin au Sud , afin de renforcer les écrans végétaux existants (aujourd'hui discontinus) : selon la situation, mise en place de haie champêtre libre en strate basse et/ou plantation d'arbres
Proche	Perception de la clôture depuis les abords directs du projet	Utilisation de clôtures au maillage peu resserré (à l'image des grillages à moutons) et à la teinte sombre (éviter les tons verts) afin de limiter tout effet « massif » des clôtures
Proche	Visibilité partielle depuis le GRP dans l'axe de l'accès au site (Sud-Est du site)	<p>Mise en scène de l'accès au site par la sélection et la taille des végétaux existants, ainsi que la mise en place de plantations complémentaires sur les talus bordant la piste</p> <p>Utilisation d'un revêtement aux teintes claires de manière à respecter les teintes des chemins existants</p>

V.3 Les mesures de compensation

Les mesures compensatoires ont pour objet d'apporter une contrepartie face à l'incidence recensée qui ne peut être évitée ni réduite. Le tableau ci-dessous récapitule, selon les échelles de perception, les mesures de compensation mises en place afin de palier à un impact qu'il est impossible d'éviter ou de réduire.

Périmètre de perception	Impact recensé	Mesure(s) de réduction
Proche	Modification de l'ambiance du paysage proche depuis le GRP (perception nulle à forte du projet selon les tronçons)	<p>Aménagement d'une aire de pique-nique à destination des randonneurs et promeneurs en contrebas du talus à l'Est de l'accès au site, à proximité de la jonction entre le GRP et le PR N°1 : création d'un lieu de halte accueillant et mise en valeur de la vue sur la vallée de l'Auloue au Sud</p> <p>Mise en valeur auprès du public (randonneurs) par la mise en place de panneaux pédagogiques (pouvant présenter le projet et le principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque)</p>



V.4 Approche par photomontage

L'analyse par photomontage permet d'évaluer visuellement les effets des mesures paysagères, par comparaison avec les photomontages présentant les impacts du projet dans la partie IV.3.

V.4.1 Photomontage A :

Particularités : Vue aérienne proche, perception du site dans son ensemble

Vue initiale

Photomontage du projet avec les mesures paysagères



V.4.2 Photomontage B :

Particularités : Vue proche, vue depuis un itinéraire de randonnée, vue depuis l'accès à un hameau

Vue initiale

Photomontage du projet avec les mesures paysagères

V.4.3 Photomontage C :

Particularités : Vue proche, vue depuis un jardin jouxtant le projet

Vue initiale

Photomontage du projet avec les mesures paysagères



V.5 Synthèse des mesures paysagères

Afin d'intégrer au mieux le projet et d'atténuer les impacts du projet de parc photovoltaïque de Ayguetinte, des mesures paysagères ont été prises :

- Préservation autant que possible des boisements entourant le projet, afin d'assurer son inscription dans le grand paysage ;
- Plantations en renforcement de la végétation existante au long de la route au Sud du projet, afin de conforter la lisière boisée ;
- Plantations en renforcement de la végétation existante au long du GRP et de l'accès au hameau Monferret à l'Est du site, afin d'intégrer le projet au mieux à son environnement depuis cet itinéraire de découverte du territoire ;
- Plantations en renforcement de la végétation existante en limite Nord du jardin du hameau de Catreille, afin de réduire la perception du projet depuis ce lieu de vie ;
- Mise en place d'une clôture au maillage peu dense et de couleur sombre, afin de réduire sa prégnance visuelle ;
- Mise en scène de l'accès au site par la gestion et le renforcement des plantations encadrant l'accès ;
- Choix d'une teinte claire pour les revêtements des voies d'accès, afin de s'approcher au plus près de l'aspect des sentiers existants ;
- Aménagement d'une aire de pique-nique à destination des usagers des itinéraires de randonnée ;
- Valorisation auprès du public de cette centrale photovoltaïque et de ce type de production d'énergie par l'installation d'un panneau pédagogique.

V.6 Les effets cumulés avec les projets existants ou en cours d'élaboration

L'article L122-3 du code de l'environnement dispose le contenu de l'étude d'impact. Elle doit comporter sur « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ».

« Les effets cumulés sont le résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace. Ils peuvent conduire à des changements brusques ou progressifs des milieux. Dans certains cas, le cumul des effets séparés de plusieurs projets peut conduire à un effet supérieur à la somme des effets élémentaires. » (Définition : Guide de l'étude d'impact Installations photovoltaïques au sol – Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement).

En revanche, si le projet ne dispose d'aucun effet particulier, ce dernier ne pourra avoir d'effet cumulé avec un autre projet voisin.

Dans le cadre de la réforme de l'étude d'impact, le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 prévoit qu'une analyse des effets cumulés du projet soit menée vis-à-vis des « projets connus », à savoir :

- ceux qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique (c'est-à-dire les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau),
- ceux ayant fait l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public.

	Nature du projet	Communes	Date de l'avis AE
Syndicat mixte Trigone	Projet de canalisations de raccordement d'une nouvelle unité de traitement d'eau potable aux réseaux et ouvrages existants	Rodès, Beaucaire, Bezolles et Castéra-Verduzan	15/06/2016

La présence d'un projet de canalisations à proximité restera sans impact sur le paysage. Il n'existe donc aucun enjeu d'effet cumulé recensé pour le projet de Ayguetinte.



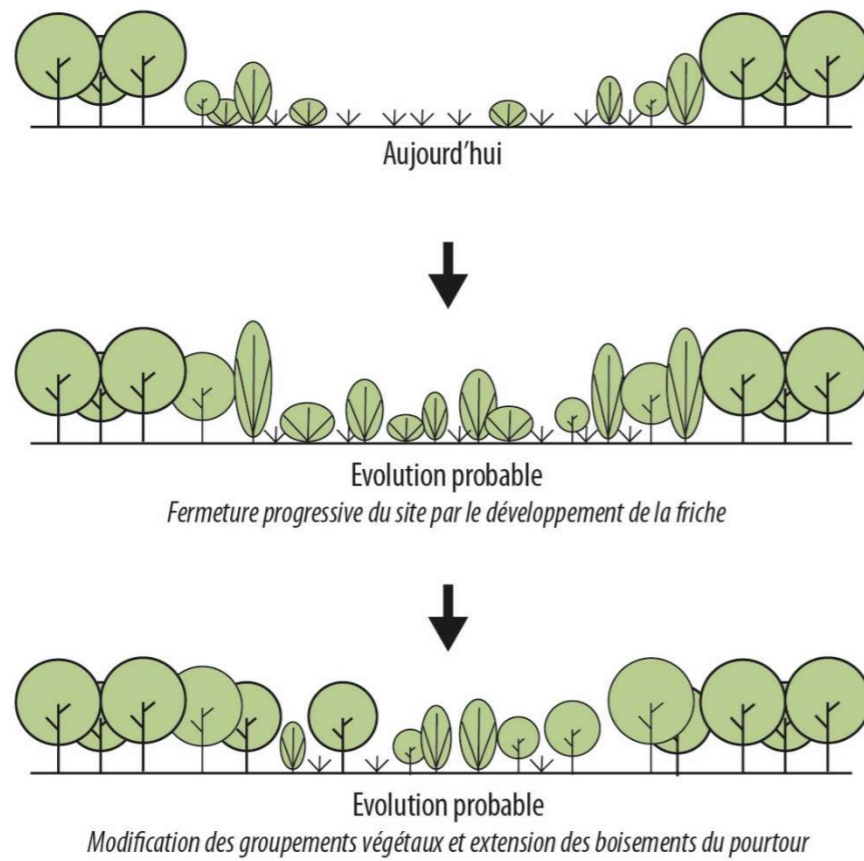
V.7 Scénario de référence

Thématiques	Synthèse de l'état actuel de l'environnement	Evolution sans projet	Evolution avec le projet
Paysage	<p>Le projet se situe au sein de l'unité paysagère de la Ténarèze, et de la sous-entité du Val de Baïse, qui se caractérise par une alternance de vallons orientés Nord-Sud et dessinant des paysages de collines ondulés. Une mosaïque de cultures, de vignes et de petits boisements vient animer ces paysages. Les bosquets souvent présents sur les crêtes soulignent ces dernières et participent fortement du paysage perçu.</p> <p>L'implantation du site au sein d'une ancienne carrière dessinant un replat sur les hauteurs de la crête entre les vallées de la Baïse et de l'Auloue limite les perceptions vers le site. La présence d'un ourlet boisé dense sur tout son pourtour renforce cet effet et inscrit le site dans le paysage à grande échelle.</p> <p>Le site lui-même est constitué de l'emprise d'une ancienne carrière, encore délimitée par des talus et affleurements rocheux sur son pourtour. Le terrain est progressivement gagné par la végétation, les secteurs étant plus ou moins refermés par la friche.</p>	<p>Au sein de la couronne boisée sur les hauteurs, l'emprise de l'ancienne carrière est progressivement gagnée par la friche. La végétation pionnière se développe en premier lieu aux abords des lisières boisées existantes et s'étend progressivement vers le cœur du site, aujourd'hui encore ouvert.</p> <p>Sans intervention sur ce périmètre (projet d'aménagement ou mise en place d'une gestion de la végétation), le scénario le plus probable est la poursuite du développement de la végétation, jusqu'à la fermeture complète du site (friche herbacée – friche armée – forêt pionnière). A terme, la végétation pionnière pourra laisser la place à une végétation plus pérenne, et le site présentera une nature boisée similaire à celle de son pourtour forestier.</p>	<p>Sur le site du projet :</p> <p>Le projet prévoit des panneaux photovoltaïques avec une emprise au sol limitée permettant de réduire les parties imperméabilisées. De cette manière, la végétation herbacée spontanée s'installera progressivement et sera fauchée régulièrement.</p> <p><i>Réversibilité du milieu :</i> Les centrales photovoltaïques étant des projets démontables, il peut être supposé que le jour où le projet sera démonté entièrement (pour raison quelconque), le fait d'avoir limité l'imperméabilisation du sol permettra à la végétation de se redévelopper et de suivre l'évolution logique d'un milieu naturel.</p> <p>Sur le pourtour :</p> <p>La végétation boisée existante étant conservée, celle-ci pourra se développer naturellement.</p>

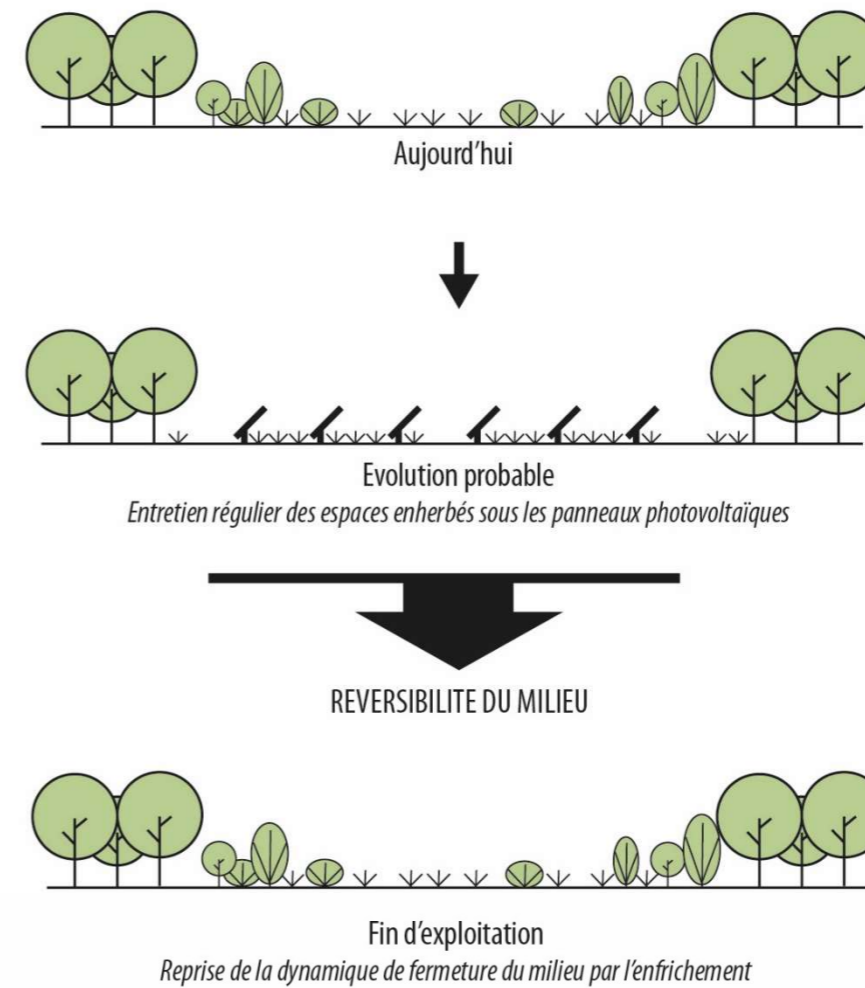
Patrimoine culturel	Édifices et sites protégés	<p>Parmi l'ensemble du patrimoine protégé présent sur le territoire d'étude, quelques édifices présentent des ouvertures visuelles sur le paysage du fait de leur implantation : le château de Bonas (3) et le château de Pardeillan (C) sont situés en belvédère, la croix du cimetière de Verduzan (1) et l'allée de Cèdres du château de Bonas (A) présentent des ouvertures orientées. L'église Saint-Blaise (2) et le Moulin de Bonas (B) sont quant à eux situés dans des écrans paysagers qui limitent les perceptions vers l'extérieur.</p>	<p>Pas d'évolution particulière</p>	<p>Les édifices et sites protégés sur le territoire ne seront pas exposés à des visibilité sur le projet du fait de son implantation sur les hauteurs au sein d'un ourlet boisé : pas d'évolution particulière.</p>
	Tourisme	<p>Le territoire d'étude possède une dynamique touristique modérée liée à la présence d'itinéraires de randonnée (GRP et PR N°1) et de tourisme fluvial sur la Baïse, ainsi que de quelques sites touristiques à Castéra-Verduzan (base de loisirs, thermes).</p>	<p>Pas d'évolution particulière</p>	<p>Du fait du passage du GRP et du PR N°1 à proximité immédiate du site, les paysages perçus par les promeneurs sont modifiés, avec la présence des panneaux photovoltaïques au cœur des boisements. Les mesures de réduction paysagères permettront de minimiser cette incidence (plantation de végétation en au long des sentiers).</p>

Schéma de synthèse de l'évolution du paysage sur le site d'implantation

EVOLUTION DES MILIEUX SANS LE PROJET (sans intervention humaine)



EVOLUTION DES MILIEUX AVEC LE PROJET



VI Méthodologie de l'étude

L'étude paysagère du dossier d'étude d'impact a pour objectifs :

- d'analyser et d'identifier les enjeux patrimoniaux et paysagers liés au projet de centrale photovoltaïque ;
- d'analyser la cohérence d'implantation du projet dans son environnement, d'identifier les effets et de déterminer les mesures d'intégration paysagère.

VI.1 Détermination des périmètres d'étude

Pour se faire, l'analyse se décline sur deux périmètres :

▪ Le périmètre étendu :

Les caractéristiques générales des paysages, du patrimoine et du tourisme sont étudiées à l'échelle d'un périmètre général (entre 5 et 10 km autour du site en fonction de l'accessibilité visuelle des lieux) afin de déterminer les enjeux de perception et d'insertion du projet photovoltaïque.

▪ Le périmètre rapproché :

Périmètre étudiant l'interface directe du projet avec ses abords (de 0,5 à 5 km selon la configuration du paysage), il permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches afin d'en déterminer les enjeux et de proposer des mesures d'intégration paysagère fines à l'échelle du site (abords, accès, qualification du site, etc.).

VI.2 Détermination des enjeux et des sensibilités

L'étude paysagère permet de déterminer la sensibilité paysagère du territoire, ainsi que les enjeux vis-à-vis du projet photovoltaïque.

L'enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales et paysagères.

La sensibilité représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir une modification du milieu en général. Les niveaux de sensibilité définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

La définition des sensibilités est une étape importante dans l'étude d'impact. Elle apporte une **conclusion au diagnostic en déterminant ce qui est sensible sur le territoire vis-à-vis du projet.** C'est aussi l'étape qui fonde et structure la suite de l'étude.

Le degré de sensibilité est déterminé par une analyse multicritère :

- La visibilité dans le paysage, en considérant prioritairement les lieux fréquentés (bourgs, axes routiers, circuits touristiques) ;
- L'effet de la topographie et de la végétation environnante sur les vues, depuis un site ou un édifice ou un point de vue tiers, en direction du projet ;
- La valorisation touristique du territoire (itinéraires de randonnées, éléments valorisés, etc.) ;
- La distance par rapport au projet.

VI.3 Analyse des effets et détermination des incidences

VI.3.1 Des effets et des incidences appréciés en fonction des périmètres

En fonction de ces sensibilités vont ensuite être analysés **les effets** du projet photovoltaïque sur le paysage. Cette analyse sera appuyée sur un ou deux photomontage(s) représentatif(s) des principales sensibilités du territoire concerné. Les sensibilités et les effets constatés vont aboutir à la caractérisation des incidences du projet sur le territoire d'étude. **L'incidence est ainsi le résultat de la transposition de l'effet sur une échelle de valeur issue par la définition des sensibilités.**

L'analyse des effets et la détermination des incidences du projet seront réalisés sur deux plans :

- **Une analyse générale des effets sur le paysage** venant répondre aux sensibilités déterminées par le diagnostic.
- **Une analyse spécifique des effets cumulés avec d'autres projets**, en accord avec l'article L122-3 du code de l'environnement spécifiant que le contenu de l'étude d'impact doit comporter sur « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ». Il est ainsi défini que **« Les effets cumulés sont le résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace. »**

Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liées aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire de **hiérarchiser les effets et les incidences identifiés** lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. **Cette étape se fait en se basant sur les périmètres définis en début d'étude**, qui permettent d'intégrer empiriquement l'effet de la distance :

- A l'échelle du périmètre étendu, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville.
- A l'échelle du périmètre rapproché, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champs... Ces lieux ne sont pas massivement fréquentés mais participent au lieu de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études.

Un point de vue peut être présenté pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés pour chacune de ces deux échelles d'analyse.

Finalement, une qualification de la nature de l'incidence (destruction, altération, fragmentation,...) est faite. L'ensemble de ces éléments d'évaluation des incidences du projet sur le paysage et ses composantes est synthétisé dans un tableau permettant l'appréciation de l'importance des impacts par une échelle à quatre niveaux de contrainte impliquant la formulation et la mise en place de mesures adaptées (impact peu significatif, faible, modéré et fort).

VI.4 Des points de vue maximisant, situés sur le domaine public

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiables comme tels ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur.

L'analyse par photomontage des impacts impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par périmètres et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées précédemment, les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au site...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet, d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

VI.5 Mesures d'accompagnement

« L'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » - Article R122-3 du code de l'environnement.

Ces mesures, appelées mesures d'accompagnement, peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les incidences du projet. La démarche d'étude d'impact implique en premier lieu un ajustement du projet privilégiant un moindre effet. Cependant, le projet retenu peut induire des effets résiduels. Dès lors qu'un effet dommageable ne peut être supprimé, le maître d'ouvrage à l'obligation de mettre en œuvre des mesures compensatoires :

- **Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée** par la modification du projet initial (changement d'implantation ou d'emprise du site, utilisation de chemins ou de bâtiments existants...);
- **Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence** pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet ;
- **Les mesures compensatoires sont des mesures à caractère exceptionnel. Elles ont pour objet d'apporter une contrepartie** face à l'incidence recensée qui ne peut être évitée ni réduite.

Chaque type de mesure sera présenté de façon distincte (évitement, réduction ou compensation) et spécifiera :

- Le périmètre de perception concerné
- L'incidence ciblée pour la mesure
- La localisation de la mesure
- Les caractéristiques générales de la mesure

- Pour les mesures compensatoires, les modalités d'acquisition et conditions de pérennité de la mesure, le suivi technique, la gestion de l'espace, l'encadrement réglementaire et juridique

VI.6 Bibliographie

La consultation des documents suivants a été faite entre Décembre 2016 et Avril 2017

Installations photovoltaïques au sol -Guide de l'étude d'impact, Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Avril 2011

Inventaire des paysages du Gers, CAUE 32, Arbre & paysage, Mars 2002

Site Géoportail, www.geoportail.gouv.fr

Sites internet de la commune de Castéra-Verduzan : www.castera-verduzan.com

Site internet de l'office de tourisme Grand Auch : www.auch-tourisme.com







